

Le Corps Médical

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES
MÉDECINS ET MÉDECINS-DENTISTES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

59^e année | 2021

2



DAVID HEALTH

la nouvelle génération de technologie de rééducation

La rééducation active DAVID HEALTH traite les douleurs chroniques du dos, de la nuque et de l'épaule.

Le concept est basé sur des critères scientifiques «evidence based» validé par des données cliniques.

OBJECTIFS :

- Soulager la douleur
- Faciliter les gestes de la vie courante
- Normaliser la mobilité et la coordination motrice
- Améliorer l'endurance musculaire
- Augmenter l'amplitude du mouvement et la capacité fonctionnelle

DAVID HEALTH offre une nouvelle technologie de rééducation intégrant :

La **plateforme EVE** (Evaluated exercise), un système de bio-feedback, qui guide le patient lors du traitement et permet d'établir un rapport détaillé à tout moment.

L'**écran EVE-terminal** sur chaque appareil pour visualiser la qualité du mouvement : amplitude, vitesse, répétitions, coordination.

L'**EVE Info-Kiosk** qui regroupe l'ensemble des exercices fonctionnels et permet d'adapter le programme après évaluation de l'intensité de la douleur.

DAVID HEALTH : programme de 24 séances (2 par semaine) supervisé par un kinésithérapeute incluant :

- Des exercices dynamiques sur les appareils DAVID HEALTH
- Des exercices d'étirement musculaire spécifiques
- L'apprentissage d'exercices fonctionnels
- L'enseignement des principes ergonomiques

Accessible sur prescription médicale (ordonnance classique).
Après chaque évaluation, un rapport est envoyé au médecin traitant.

INDICATIONS DOS / NUQUE :

- Symptômes facettaires
- Spondylolisthésis
- Dégénérescence discale
- Prolapsus discal sans signe neurologique aigu
- Syndrome post-traumatique
- Rééducation post-opératoire

INDICATIONS ÉPAULE

- Conflit sous-acromial
- Lésion de la coiffe des rotateurs
- Luxation de l'épaule
- Luxation acromio-claviculaire
- Arthrite de l'épaule
- Épaule gelée
- Rééducation post-opératoire

CONTRE INDICATIONS MAJEURES

Pathologies rhumatismales évoluées, ostéoporose, fracture fraîche, compression de racines nerveuses avec signes neurologiques nets, instabilité sévère, tumeurs, manque de motivation.

LES RESULTATS

90%

des patients constatent une diminution de la douleur et des troubles de la vie courante.

INFO DAVID HEALTH

davidhealth@mondorf.lu
ou (+352) 23 666-810



Association des médecins
et médecins-dentistes
du Grand-Duché de Luxembourg

Siège social :

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 40 33-1
Fax : (+352) 45 83 49
secretariat@ammd.lu

C.C.P. de l'Association :

LU92 1111 0004 7688 0000

C.C.P. du Fonds de Secours :

LU53 1111 0359 4959 0000

Conseil d'administration :

Président :

Dr Alain Schmit

1er Vice-Président

Trésorier

Président du Cercle des

Médecins-Dentistes (CMD) :

Dr Carlo Ahlborn

Vice-Président :

Dr Philippe Wilmes

Secrétaire général :

Dr Guillaume Steichen

Secrétaire général hospitalier :

Dr Marc Peiffer

Secrétaire général adjoint

secteur extra-hospitalier :

Dr Guillaume Bauer

Secrétaire général adjoint

coordonateur secteur libéral &
relations internationales

Membres :

Dr Paul Hedo

Dr Frank Jacob

Dr Danièle Kutten-Schmitz

Dr Philippe Marx

Dr Bruno Pereira

Dr Jean-Paul Pettinger

Dr Pol Rosch

Dr Jean-Paul Schwartz

Dr Philippe Welter

Organe Officiel :

« LE CORPS MÉDICAL »

Paraît au moins 8 fois par an

29, rue de Vianden

L-2680 Luxembourg

Tél. : (+352) 44 40 33-1

secretariat@ammd.lu

Fax : (+352) 45 83 49

Internet : www.ammd.lu

Impression et expédition :

Print solutions

49, rue de Muhlenbach

L-2168 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 45 91 93

Fax : (+352) 26 45 95 67

info@printsolutions.lu

www.printsolutions.lu

Image de couverture :

Shutterstock

Le Corps Médical

SOMMAIRE

- 2** >AMMD – Éditorial
- 4** >CHL – Composition du nouveau Conseil Medical
- 5** >AMMD – Félicitations à tous les nouveaux membres du Conseil Médical du CHL
- 6** >AMMD –
MS – Nomination de Dr PEREIRA Bruno membre effectif de la commission permanente pour le secteur hospitalier et en remplacement Dr CONZEMIUS Annik
- 8** >AMMD – Courrier MS Commission euthanasie 11.02.2021
- 10** >AMMD – Concernant la rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19
- 12** >CHL – Réponse à nos courriers du 09/12/2020 et 15/02/2021 concernant la rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19
- 14** >AMMD – Rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19
- 17** >AMMD – Concernant projet de construction d'un centre médical pluridisciplinaire à Junglinster
- 20** >GEMENG JONGLËNSTER - Communiqué de presse du 26/02/2021
- 21** >ALFORMEC – Nouvelle composition de son comité
- 22** >AMMD – Félicitations à tous les membres du comité
- 23** >REHAZENTER – Nouveau directeur général Dr gaston Schütz
- 24** >AMMD – Félicitations à Dr Gaston SCHÜTZ pour ses nouvelles fonctions
- 25** >AMMD – Communiqué de presse du 10/03/2021
- 26** >AMMD – Newsletter concernant phase 3 de la stratégie de vaccination en date du 19/03/2021
- 27** >MS – Ordonnance en date du 19/03/2021
- 28** >AMMD – Newsletter invitation à la vaccination et son questionnaire concernant les médecins-dentistes
- 30** >AMMD – Gesondheetsdësch GT 4 GT 5
- 41** >CNS & AMMD – La digitalisation aux professionnels de santé
- 42/43** >DHN – Un service numérique sécurisé pour un gain de temps et d'argent
- 46** >AMMD – Gesondheetsdësch GT 6
- 58** >AMMD – Patiente Vertriebung-communiqué campagne vaccination COVID-19
- 68** >Hôpitaux de garde
- 69** >Ont obtenu leur autorisation
- 72** >Sont devenus membres
- 73** >Chronique – CM2/2021
- 82** >Situation de l'emploi au 28 février 2020

Liste des laboratoires et firmes ayant annoncé dans ce numéro :

SIX PAYMENT - MONDORF DOMAINE THERMAL - LALUX "DVK LUXEMBOURG" - S-BUILDINGS S.A. - FONDATION JUGEN-AN- DROGENHËLLEF - CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE - EUROPEAN RESUSCITATION COUNCIL - DHN

Le présent bulletin est distribué uniquement aux médecins et médecins-dentistes membres de l'association, aux médecins stagiaires et aux syndicats médicaux étrangers. Il n'est pas en vente publique. Le prix d'abonnement est compris dans le montant de la cotisation de l'Association. Les articles, de même que l'éditorial, n'engagent que les signataires et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Association, à moins qu'il ne s'agisse de communications, de lettres ou de propos émanant de celle-ci. Toute la correspondance relative à notre organe officiel doit être adressée à la rédaction.

Bulletin d'information et organe officiel de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg (anciennement Syndicat médical), affiliée à l'association médicale mondiale, affiliée à la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants.



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1
Fax : (352) 45 83 49



Dr Alain Schmit
Président



Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général



Dr Carlo Ahlborn
*1er Vice -Président
Trésorier
Président du Cercle des
Médecins-Dentistes*



Dr Marc Peiffer
*Secrétaire général adjoint
Secteur hospitalier*

Cher consoeur et cher confrère,

Vous allez recevoir par voie postale **un courrier commun AMMD/CNS** concernant la digitalisation des mémoires d'honoraires.

L'ambitieux projet de digitalisation du domaine de la santé va entrer dans sa première phase et sera déployé de manière progressive en 2021. **Un avenant à la Convention UCM/AMMD** vient d'être signé dans ce sens.

Ensemble avec la CNS, nous avons développé les principes du « **remboursement accéléré** » et du « **paiement immédiat direct** » en proposant de nouveaux flux digitaux des documents dématérialisés via nos éditeurs de logiciels de cabinet médical et l'Agence eSanté.

L'AMMD a pris l'initiative fin 2018 de faire adhérer **tous les acteurs du parcours de santé** en proposant une solution digitale conviviale et sécurisée au profit des patients. Cette solution respecte **l'autonomie et les contraintes du corps médical et médico-dentaire** avec un objectif de **diminution de la charge de travail administrative et des coûts** dédiés au domaine administratif pour les médecins et médecins-dentistes.

L'AMMD a également identifié les « **touch points** » entre les différents acteurs du système de santé et continue de les fédérer au profit du citoyen.

DHN est l'abréviation de Digital Health Network et est détenu majoritairement par l'AMMD. Nous cherchons à proposer aux médecins et à leurs patients une approche moderne et numérique à la gestion administrative des soins de santé. DHN offre une solution intégrée.

Premièrement, un **eConnecteur** intégré avec le logiciel métier du médecin.

L'eConnecteur permettra la signature électronique et l'envoi sécurisé de tout document administratif lié au domaine de la santé.

Un accord de collaboration a été signé avec quatre des éditeurs de logiciels approuvés par l'Agence eSanté (Micromed, Maveja, GECAMed et Camphor).

Deuxièmement, le développement d'un logiciel **eAdministrative**, mis à disposition de l'Agence eSanté, qui permettra d'organiser le flux des informations entre les différents intervenants dûment authentifiés.





Troisièmement, le lancement et le déploiement d'une Application mobile pour les patients, dès qu'une masse critique de médecins seront équipés avec l'eConnecteur.

Cette application mobile pour le citoyen sera un canal de communication convivial lui permettant d'accéder et d'utiliser les premiers services proposés à savoir :

- la gestion des prises de RDV pour lui et ses proches ;
- le paiement des mémoires d'honoraires et le partage et
- la consultation des documents par les acteurs de son parcours de santé.

L'eConnecteur utilisé conjointement avec l'**Application mobile** offrira également de **nombreux avantages pour le corps médical et médico-dentaire** :

1. l'envoi et la réception des documents numériques permettra d'économiser sur les coûts d'impression et de traitement ;
2. la facturation et le paiement numérique permettront :
 - de réduire fortement le risque de fraude et les dépenses liées à la manipulation d'espèces au cabinet ;
 - d'économiser sur le coût de traitement des paiements par carte de crédit ;
 - d'opérer au rapprochement automatisé avec votre logiciel d'administration et de comptabilité menant à une intégration automatique des flux financiers dans votre comptabilité ;
3. l'offre nouvelle de prise de rendez-vous pour les patients grâce à un canal différent ;
4. l'accélération franche des flux des documents ainsi dématérialisés

Chaque document envoyé via l'eConnecteur **sera facturé trimestriellement** aux médecins et médecins-dentistes. Néanmoins, comme la digitalisation profite grandement aux assurés, la CNS **prendra en charge indépendamment et intégralement le coût** engendré par l'envoi de documents digitalisés.

Nous souhaitons mobiliser le plus grand nombre de médecins et médecins-dentistes et nous vous invitons à répondre massivement au courrier qui vous sera adressé par les quatre éditeurs cités ci-dessus. Notre objectif est d'arriver à équiper 700 médecins et médecins-dentistes d'ici 2 mois.

Gesondheetsdësch

Vous découvrirez également dans ce numéro, les présentations effectuées par l'AMMD dans le cadre des 3 derniers groupes de travail du Gesondheetsdësch (GT4 prévention dans le domaine de la santé : vers un changement de paradigme, GT5 recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la santé, GT6 financement du système de la santé : pérennité financière du système).

Les arbitrages politiques qui découleront des propositions faites dans le cadre du Gesondheetsdësch devront aboutir à une réforme urgente du cadre légal, réglementaire et conventionnel existant afin de garantir de manière pérenne à tous les patients un accès libre, équitable et rapide à des prestations de santé à la pointe du progrès médical.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Carlo Ahlborn
*1er Vice -Président
Trésorier
Président du Cercle des
Médecins-Dentistes*

Dr Marc Peiffer
*Secrétaire général adjoint
Secteur hospitalier*



CHL – COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL MEDICAL



CONSEIL MEDICAL

Secretariat Conseil medical :
Tel. 44 11 69 03

PRESIDENT:

Dr Monika GLASS
E.mail : glass.monika@chl.lu
Fax: 441 183 87

SECRETAIRE:

Mme Sandrine GARNIER
E.mail: garnier.sandrine@chl.lu
Fax : 44 11 88 68

Luxembourg, le 12 janvier 2021

Monsieur le Docteur Alain SCHMIT

Président de l'AMMD
29, rue de Vianden
L - 2680 Luxembourg

Concerne : Composition du nouveau Conseil Médical du CHL

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de vous indiquer la composition du nouveau Conseil Médical du Centre Hospitalier en fonction, à partir du 11 janvier 2021.

MEMBRES EFFECTIFS

Dr Rego AIRES
Dr Michel BORHOVEN
Dr Brigitte CROCHET
Dr Martina DEGIORGIS
Dr Frédéric FOGEN
M. Jean-Hugues FRANCOIS
Mme Sandrine GARNIER (Secrétaire)
Dr Monika GLASS (Président)
Dr Isabelle KIEFFER
Dr Marguerite LECHES
Dr Antoine LURQUIN
Dr Frédéric MATAIGNE
Dr Karim MOULLA
Dr Eugène PANOSETTI
Dr Estelle PIERETTI
Dr Marc PLIER
Dr Nadine SCHMID
Dr Rouguiatou SOW
Dr Thérèse STAUB

MEMBRES SUPPLEANTS

Dr Juan AZAGRA
Dr Vita DE BLASI
Dr Aissatou DIAGNE
Mme Laurence FLOENER
Dr Farah HANNACHI
Dr Marie-Noelle HUOT
Dr Jean-Luc JACQUEMIN
Dr Fabrice MATHY
Dr Patrick PAULUS
Dr Virginie POULAIN
Dr Philippe ROBERT
Dr Marc THEISCHEN
Dr Chantal TSOBO

Dans l'attente d'une collaboration fructueuse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations confraternelles.

Dr. Monika GLASS
Présidente

Mme Sandrine GARNIER
Secrétaire



AMMD – FÉLICITATIONS À TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MÉDICAL DU CHL



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: 25201/21/e

Luxembourg, le 19 janvier 2021

Madame le Docteur Monika GLASS

Présidente du Conseil médical
du Centre Hospitalier de Luxembourg

4 rue Barblé
L-1210 LUXEMBOURG

Madame la Présidente,

Chère consoeur,

Le conseil d'administration de notre association a l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 12 janvier 2021 par lequel vous l'informez de la nouvelle composition du Conseil médical du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Notre conseil d'administration vous transmet ses plus vives félicitations ainsi qu'à tous les membres du Conseil médical. Il leur souhaite succès et satisfaction dans l'accomplissement de leurs fonctions. Il tient à vous assurer de sa bonne collaboration.

Veillez accepter, Madame la Présidente, chère consoeur, l'expression de ses sentiments confraternels.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général





**AMMD - MS – NOMINATION DE DR PEREIRA BRUNO MEMBRE EFFECTIF
DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR LE SECTEUR
HOSPITALIER ET EN REMPLACEMENT DR CONZEMIUS ANNIK**



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: 25200/21/e

Luxembourg, le 18 janvier 2021

**Madame la Ministre
Paulette LENERT**

Ministre de la Santé
Villa Louvigny – Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Madame la Ministre,

Le conseil d'administration de notre association se permet de vous soumettre un changement dans le cadre de sa représentation au niveau de la Commission Permanente pour le Secteur Hospitalier (CPH), à savoir que le Dr Bruno Pereira remplacera le Dr Annik Conzemius, en tant que membre effectif.

Veuillez trouver ci-après ses coordonnées :

Dr Bruno PEREIRA
médecin spécialiste en cardiologie et angiologie
18-20 avenue de la Gare
L-4131 Esch/Alzette
E-mail : dr.pereira@pt.lu

Il vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de sa très haute considération.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général





**Nous Henri,
Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,**

Vu l'article 22 de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;

Vu la proposition du 18 janvier 2021 de Monsieur le président de l' Association des médecins et médecins-dentistes ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur le docteur Bruno PEREIRA, médecin spécialiste en cardiologie et angiologie est nommé membre effectif de la commission permanente pour le secteur hospitalier en tant que représentant de l' Association des médecins et médecins-dentistes et en remplacement de Madame le docteur Annik CONZEMIUS dont il terminera le mandat.

Art: 2. Notre Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Palais de Luxembourg, le 10 février 2021
(s.) Henri

La Ministre de la Santé,
(s.) Paulette Lenert

Transmis en copie

- aux intéressés afin de leur servir de titre,

- à Monsieur le Président de la commission permanente pour le secteur hospitalier pour information,
- à Monsieur le Président de l' Association des médecins et médecins-dentistes comme suite à son courrier du 18 janvier 2021,
- au contrôleur financier pour information.

Pour expédition conforme : Luxembourg, le 15 février 2021

Paulette LENERT
Ministre de la Santé



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25219/21/s/f

Luxembourg, le 11 février 2021

Madame Paulette LENERT
Ministre de la Santé

Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg

Concerne : Votre courrier du 22 janvier 2021

**Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application
de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide**

Madame la Ministre,

En réponse à votre courrier sous rubrique, nous avons l'honneur de vous informer que notre conseil d'administration a pris la décision de renouveler les mandats de Madame le docteur Pauline GODFROID et Madame le docteur Godelieve VAN DEN BOSSCHE pour un nouveau terme de 3 ans.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain SCHMIT
Président

Dr Guillaume STEICHEN
Secrétaire général





**Nous Henri,
Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,**

Vu l'article 6 de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide;
Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont nommés membres de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, pour une durée de trois ans avec effet au 28 mars 2021:

Membres docteurs en médecine:

- *sur proposition de l'association la plus représentative des médecins et médecins-dentistes:*
Madame le docteur Pauline GODFROID, médecin généraliste,
Madame le docteur Godelieve VAN DEN BOSSCHE, médecin spécialiste en médecine interne,
- *sur proposition du Collège médical:*
Monsieur le docteur Maurice GRAF, médecin généraliste,

Membres juristes :

- *sur proposition de la Cour Supérieure de Justice :*
Monsieur Jean-Claude WIWINIUS, président de la Cour Supérieure de Justice,
- *sur proposition de l'Université du Luxembourg :*
Madame Isabelle RIASSETTO, professeur en droit commercial à l'Université de Luxembourg,
- *sur proposition du Conseil de l'Ordre des Avocats:*
Maitre François PRUM, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg

Membre issu des professions de santé

- *sur proposition du Conseil supérieur de certaines professions de santé ;*
Monsieur Steve MACK, infirmier en anesthésie et réanimation,

Membres représentants d'une organisation ayant comme objet la défense des droits du patient:

- *sur proposition de la Patiente Verriedung a.s.b.l. :*
Madame Romance SCHEUER,
Madame Anna RUSCITTI.

Art. 2. Notre Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Palais de Luxembourg, le 5 mars 2021
(s.) Henri

La Ministre de la Santé,
(s.) Paulette Lenert

Transmis en copie

- aux intéressés afin de leur servir de titre,
- au secrétaire de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

Pour expédition conforme : Luxembourg, le 11 mars 2021

Paulette LENERT
Ministre de la Santé



AMMD – CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25220/21

Luxembourg, le 15 février 2021

Dr Martine Goergen
Directeur Médical du CHL
4 rue Barblé
L-1210 Luxembourg

Concerne : Notre courrier du 9 décembre 2020 (Réf. : S-25145/20) concernant la rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19

Madame le Directeur Médical,
Chère consœur,

Nous constatons que nous n'avons, à ce jour, pas reçu de réponse à notre courrier du 9 décembre 2020 relatif à la situation des médecins coopérants du CHL tant en ce qui concerne la rémunération de leurs prestations COVID-19, que quant à leur situation contractuelle générale.

En tant que syndicat représentant le corps médical du pays, y compris ceux du CHL et ses médecins coopérants, il nous appartient d'insister à ce que nos questions concernant leur rémunération pendant la pandémie, ainsi que celles relatives à la procédure ayant aboutie à leur situation contractuelle et leur statut, ne soient pas simplement passées sous silence.

Nous ne voulons pas croire ni admettre que le CHL, établissement public, cherche à profiter d'une situation d'exception pour accroître ses revenus budgétisés au détriment des médecins coopérants libéraux, - qui ont bien souffert de cette même pandémie.

Mais en outre nous demandons à être fixés sur la genèse du contrat liant les coopérants au CHL qui devait être négocié avec l'AMMD, négociation dont nous ne trouvons trace. Suite à l'encaissement par le CHL des honoraires libéraux sur base du contrat il semble bien qu'il lui appartienne de soumettre à l'AMMD la régularité légale de ce document.

D'ores et déjà nous nous réservons le droit d'en demander la renégociation avec l'AMMD et sa mise à jour par rapport aux exigences d'équité apparues lors de la situation de pandémie.

En attendant de vous lire dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Médical, l'expression de nos salutations distinguées.

Nous nous permettons d'adresser copie de la présente à Monsieur le Directeur général Dr Romain Nati et à Monsieur Laurent Zanotelli, Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux.

Pour le conseil d'administration,

Dr Pilippe Wilmes
Vice-Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Marc Peiffer
*Secrétaire général adjoint
Secteur hospitalier*



DKV
Luxembourg

membre du Groupe **lalux**

#easyhealth

easify
your health.

**Prenez soin de vous et de vos proches
avec EASY HEALTH.**

easify.lu

Tous les membres de l'AMMD et leurs familles
bénéficient de conditions privilégiées.

Notre conseiller AMMD Michael Thum
se fera un plaisir de vous conseiller:

michael.thum@dkv.lu

T: 42 64 64-224



CHL – RÉPONSE À NOS COURRIERS DU 09/12/2020 ET 15/02/2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19



CONSEIL MEDICAL

Secrétariat Conseil médical :
Tel. 44 11 69 03

PRESIDENT:

Dr Monika GLASS
E.mail : glass.monika@chl.lu
Fax: 441 183 87

SECRETAIRE:

Mme Sandrine GARNIER
E.mail: garnier.sandrine@chl.lu
Fax : 44 11 88 68

Luxembourg, le 18 février 2021 / MG-cl

Messieurs les Docteurs
PEIFFER Marc
STEICHEN Guillaume
WILMES Philippe

Membres du Conseil d'Administration de l'AMMD

29, rue de Vianden
L - 2680 Luxembourg

Concerne : **Votre courrier sous référence: S-25145/20, concernant la rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19**

Chers confrères,

J'accuse réception de vos courriers du 9 décembre 2020 et du 15 février 2021. Sans vouloir me positionner sur votre rôle éventuel de syndicat représentant l'une ou l'autre catégorie de médecins du CHL, je peux vous donner les précisions suivantes:

Les médecins coopérants du CHL sont payés forfaitairement comme le prévoit la loi modifiée du 10 décembre 1975 relative au Centre hospitalier de Luxembourg, et plus particulièrement son article 9. Ce forfait est régulièrement adapté sur base des honoraires générés, et donc notamment actuellement en fonction des honoraires générés dans le cadre de la pandémie.

Les modalités contractuelles des coopérants ne sont pas couverts par le modèle de contrat visé à l'article 10 de la loi précitée qui règle le statut général des médecins engagés par le Centre travaillant à plein temps. En effet, l'article 4 paragraphe (6) du règlement grand-ducal du 8 juillet 1976 concernant l'organisation médicale, pharmaceutique et paramédicale du Centre hospitalier de Luxembourg dispose que « le Centre hospitalier peut conclure des contrats de coopération avec des médecins exerçant leur profession à titre d'indépendant. Ces contrats stipulent que le médecin coopérant est rémunéré forfaitairement. »

A coté des médecins plein temps et des coopérants, des médecins libéraux travaillent au CHL, tel le Dr Marc PEIFFER, cosignataire de votre lettre. Pour ces médecins, le paragraphe 7 de l'article 33 de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière devrait entrer en compte. Il dispose que « les médecins libéraux agréés à un établissement hospitalier y exercent sur base d'un contrat de collaboration. Ce contrat doit correspondre à un contrat-type, dont le contenu minimal est arrêté d'un commun accord entre l'association la plus représentative des médecins et les groupements des hôpitaux prévus à l'article 62 du Code de la sécurité sociale. A défaut d'accord endéans les 12 mois, le ministre peut en arrêter le contenu. »

A ma connaissance, ce contrat-type n'existe toujours pas, alors que l'entrée en vigueur de la loi dépasse allègrement le délai de 12 mois, raison pour laquelle





CHL – RÉPONSE À NOS COURRIERS DU 09/12/2020 ET 15/02/2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19

je me permets d'adresser copie de la présente à Monsieur Laurent ZANOTELLI, Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux, et de le rendre attentif sur cette insécurité juridique.

En attendant votre réponse sur ce dernier point dans des délais appropriés, je vous prie d'agréer, Messieurs les membres du Conseil d'administration, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Martine GOERGEN
Directeur médical

Copie:

Monsieur le Président de la Commission administrative du CHL, Me Paul MOUSEL,
Monsieur le Directeur Général du CHL Dr Romain NATI,

Monsieur le Commissaire aux Hôpitaux, M. Laurent ZANOTELLI.

jugend- an drogenhëllef

Fondation

La Fondation **Jugend- an Drogenhëllef** emploie 64 collaborateurs dans ses services Programme de Substitution, Contact, Les Niches, Consultation, Service Médical, Parentalité, Toxicomanes Vieillissants, Accueil et Administration.

Pour les besoins de son **Programme de Substitution** la Fondation souhaite engager :

un médecin généraliste / psychiatre (m/f) 20 h./sem.
à durée indéterminée, libre de suite ou à convenir

Votre mission :

- ✓ Suivi médical, notamment addictologique des patients ;
- ✓ Prescription de substances de substitution aux opiacés ;
- ✓ Collaboration avec les équipes médicales et psychosociales.

Nous demandons :

- ✓ Détenation du diplôme de médecin généraliste ou médecin spécialiste en psychiatrie avec autorisation d'exercer la médecine au Grand-Duché de Luxembourg ;

- ✓ Capacité de travail dans une équipe multidisciplinaire ;
- ✓ Capacité à effectuer un travail axé sur le patient ;
- ✓ Maîtrise des langues officielles du Grand-Duché ;
- ✓ Une formation supplémentaire en addictologie est un atout.

Nous proposons :

- ✓ Un climat de travail coopératif ;
- ✓ La participation au développement de concepts ;
- ✓ Des formations et supervisions.

Les candidatures avec curriculum vitae, copie des diplômes et photo récente sont à envoyer à l'adresse suivante :

Fondation Jugend- an Drogenhëllef
Ressources Humaines
93, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
rh@jdh.lu



AMMD – RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: S-25145/20

Luxembourg, le 9 décembre 2020

Dr Martine Goergen
Directeur Médical du CHL
4 rue Barblé
L-1210 Luxembourg

Concerne : Rémunération des médecins libéraux coopérants du CHL pour leurs activités prestées dans le cadre de la pandémie COVID-19

Madame le Directeur Médical,
Chère consœur,

L'Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg vient de prendre connaissance d'un litige relatif à la participation des médecins libéraux, collaborant aux activités du CHL sous contrat de coopérant, à la lutte contre la pandémie COVID-19 et la rémunération y relative.

En date du 11 juillet 2020, les médecins coopérants s'étaient adressés à la CNS pour réclamer contre une décision de l'administration du CHL estimant que le revenu de leurs prestations COVID-19 reviendrait en tout au CHL et qu'une partie seulement leur serait due; ces médecins coopérants avaient souligné que la rémunération en question constituait pratiquement leur seul revenu pour la période en question, de mi-mars à mi-mai, toute autre activité courante leur ayant été interdite par la réglementation COVID-19.

La CNS répondit en date du 22 juillet que conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 8 juillet 1976 sur l'organisation médicale du CHL, il appartiendrait au CHL de facturer et d'encaisser les rémunérations des actes prestés par les coopérants.

A la suite d'une demande auprès de la CNS, les médecins coopérants ont appris que les montants auraient effectivement été payés entièrement et directement à l'administration du CHL, tandis que des responsables de l'administration du CHL déclaraient que les honoraires n'auraient pas encore été payés intégralement par la CNS.

Dans ces circonstances troubles, ils vous ont adressé un courrier, daté du 13 octobre, pour demander si les facturations FC45 ont effectivement été réglées au CHL par la CNS. Ils ont encore sollicité le recalcul de leur forfait en raison de l'augmentation de leur activité pendant la période de référence, recalcul qui selon nos renseignements a été effectué depuis, sans que cependant les médecins en question en aient appris les modalités et son extension dans le temps. Ils ont souligné par ailleurs qu'ils ont été obligés par l'administration du CHL de prêter une activité dépassant, de loin, tant celle qui était conventionnellement prévue et pratiquée jusqu'alors, que celle prévue par la Directive de Madame la Ministre de la Santé recommandant, voire imposant une réorganisation du système de santé en raison de la pandémie.

Nous comprenons que les médecins-coopérants du CHL se sentent lésés par cette situation qui est inéquitable par rapport aux autres parties prenantes :





AMMD – RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19

leur activité démultipliée, à haut risque personnel, et laissant à leur charge les frais considérables (notamment en personnel, loyers, investissements professionnels divers) et irréductibles de leurs cabinets devenus improductifs, a entraîné en faveur du CHL un revenu complémentaire, dépassant les prévisions conventionnelles de la situation normale. A ceci s'ajoute que nous croyons savoir que les médecins libéraux qui se sont inscrits sur la liste de la réserve sanitaire se sont vu payer de ce chef et indépendamment des heures prestées, des indemnités de deux mois à 40 heures de tarification, modalité rendue impossible aux coopérants CHL suite aux directives internes de son administration.

D'ailleurs, d'après nos informations, la diminution des chiffres d'affaires des médecins libéraux serait substantielle, tandis que celle des médecins salariés du CHL serait négligeable.

La réorganisation impérative imposée, en raison de la pandémie COVID-19, tant au niveau de l'organisation des soins par des lignes de soins nouvelles, que les nouvelles règles de facturation imposées par la CNS et les autorités en dehors d'un fonctionnement normal de la nomenclature, ont implicitement vidé de leur objet les dispositions tant réglementaires que conventionnelles.

Il en résulte un déséquilibre entre les deux situations, l'une conventionnelle et l'autre née de l'intervention gouvernementale et administrative ne tenant pas compte de la situation spécifique des coopérants du CHL. Le surplus de revenu que tire le CHL de cette situation, au détriment des coopérants, ne trouve pas de fondement réel et équitable dans le contrat de coopérant, est sans cause et en outre ne respecte pas le principe de l'égalité devant les charges publiques.

Tout comme les médecins ont accepté la nouvelle organisation leur imposée dans l'intérêt de leur service et de l'institution et ont même presté au-delà des 40 heures exigées au minimum par la directive de réorganisation du Ministère, l'administration du CHL devrait proposer une solution équitable tenant compte de tous les paramètres d'une situation nouvelle non prévue et imprévisible par la réglementation antérieure.

Par ailleurs, la loi organique créant le Centre hospitalier de Luxembourg prévoit dans son article 10, point 5, sub lettre « e » que les contrats des médecins relatifs à leurs conditions de travail et de rémunération sont négociés avec l'organisation professionnelle des médecins. Tel a effectivement été le cas pour les médecins admis plein-temps et le modèle de contrat négocié avec l'AMMD a été approuvé par le Ministère en date du 22 juillet 1976. En ce qui concerne les médecins coopérants, ils n'étaient pas explicitement prévus par le règlement grand-ducal sur l'organisation médicale du CHL du 8 juillet 1976 (- qui ne mentionne que des médecins plein-temps et à temps partiel -) mais seulement par le RGD modifiant, en date 29 juillet 1993 celui de 1976 (art 4 pt 6).

L'AMMD n'a trouvé trace de telles négociations pour les médecins coopérants, ni trace d'un éventuel accord à ce sujet. Comme le texte de la loi organique du 10 décembre 1975 est tout à fait général et ne fait aucune différence entre les différentes modalités d'exercice prévues par le règlement grand-ducal portant organisation médicale du CHL, nous vous prions de bien vouloir contrôler et nous fixer au sujet de ce qui peut être considéré comme un problème de légalité du contrat de coopérant.

Nous nous interrogeons encore sur la constitutionnalité de la loi de 1975 qui s'est bornée à déléguer le pouvoir de réglementation relatif à une matière réservée à la loi par la Constitution au pouvoir exécutif voire au CHL, en dehors de tous critères et garanties à respecter par ceux-ci.

En toute hypothèse nous nous réservons le droit de dénoncer pareil contrat et de solliciter une renégociation sur base des expériences faites en temps de pandémie.

Finalement, il est utile de rappeler que Madame la Ministre de la Santé s'était engagée d'accorder aux médecins participant aux gardes nouvellement instaurées, un forfait garanti, équivalent à 40 heures par mois au tarif FC45 instauré par le Gouvernement en date du 30 mars 2020 avec effet rétroactif au 16 mars. En l'espèce, il s'agissait d'une mesure visant à assurer une disponibilité des médecins inscrits aux lignes de garde d'une part et de les compenser pour les frais liés à leur activité libérale d'autre part sachant que l'activité médicale était réduite au strict nécessaire par la déclaration de l'état de crise. Il va de soi que cette garantie d'une rémunération minimale mensuelle de 40 x 236,40 soit de 9456 euros par mois est applicable aux médecins libéraux dans la mesure où



AMMD – RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX COOPÉRANTS DU CHL POUR LEURS ACTIVITÉS PRESTÉES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19

leur rémunération forfaitaire mensuelle n'aurait pas atteint ce montant, une compensation avec le résultat d'autres mois n'étant pas prévue.

Nous vous serions obligés de bien vouloir prendre position au sujet du courrier pré-mentionné du 13 avril 2020 et de ce qui précède et de nous renseigner au sujet de l'organisation COVID-19 au sein du CHL et de ses motifs étant donné qu'elle ne semble pas cadrer avec le contexte légal en vigueur.

Nous nous permettons d'adresser copie de la présente à Monsieur le Directeur général Dr Romain Nati et à Monsieur Laurent Zanotelli, Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Directeur Médical et chère consœur, l'expression de notre très haute considération.

Pour le conseil d'administration,

Dr Pilippe Wilmes

Vice-Président

Dr Guillaume Steichen

Secrétaire Général

Dr Marc Peiffer

*Secrétaire général adjoint
Secteur hospitalier*



AMMD – CONCERNANT PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL PLURIDISCIPLINAIRE À JUNGLINSTER



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: S-25229/21/s/f

Luxembourg, le 2 mars 2021

Madame Paulette LENERT

Ministre de la Santé

Allée Marconi – Villa Louvigny

L-2120 Luxembourg

Monsieur Romain SCHNEIDER

Ministre de la Sécurité sociale

6 rue Sainte-Zithe

L-2763 Luxembourg

Concerne : Projet de construction d'un centre médical pluridisciplinaire à Junglinster

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

En date du 26 février dernier, la commune de Junglinster a annoncé la signature d'un mémorandum d'entente avec la Fondation Hôpitaux Robert Schuman (FHRS) en vue de la construction d'un centre médical de radiologie et de soins médicaux pluridisciplinaires.

On annonce ainsi les activités suivantes :

- Centre de radiologie médicale (y compris IRM)
- Polyclinique
- Cabinets médicaux
- Médecine préventive
- Autres activités et/ou services dans le domaine de la santé

Ce partenariat private-public est annoncé en plein milieu du *Gesondheitsdësch*, dont le GT1 est spécifiquement dédié au sujet d'une **meilleure complémentarité entre les secteurs hospitalier et extrahospitalier**. A cette fin, vous avez présenté les 4 scénarios suivants :

1. le statu quo
2. le développement d'antennes ambulatoires sous la gestion des établissements hospitaliers
3. la constitution d'une cogestion entre le gestionnaire d'un établissement hospitalier et une ou plusieurs sociétés de médecins mises en perspective
4. la gestion autonome par une ou plusieurs sociétés de médecins

Comme l'annonce officielle de la Commune de Junglinster sous-entend un **5ème scénario**, nous estimons que ceci mérite une attention particulière.





AMMD – CONCERNANT PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL PLURIDISCIPLINAIRE À JUNGLINSTER

Tout d'abord, la FHRS est actionnaire unique des Hôpitaux Robert Schuman S.A., qui gère les activités hospitalières de l'hôpital Kirchberg, de la Clinique Bohler, de la ZithaKlinik et de la Clinique Sainte Marie. C'est bien la FHRS qui a signé le mémorandum d'entente, et non la HRS S.A.

Comme la loi hospitalière du 7 mars 2018, interdit explicitement toute création de centre de diagnostic supplémentaire [art 7, alinéa 3], telle interdiction n'est sans doute pas applicable à la Commune de Junglinster ou à la FHRS pour leur intention d'ouvrir et de financer un centre de radiologie et de médecine pluridisciplinaire.

Comme cette initiative est prise par une commune et une société privée et non par un établissement hospitalier, une subvention financière étatique n'est pas possible. Pour que cette initiative puisse bénéficier de subventions étatiques, il faudrait que l'HRS S.A. (détenue par la FHRS) fasse une demande d'extension de service en passant par un avis de la CPH et l'autorisation ministérielle en bonne et due forme si elle était actée. Ces démarches administratives retarderaient le projet d'une manière substantielle.

Toutefois, il ne fait aucun doute que la FHRS pourrait financer un tel projet d'envergure sans aide étatique. Cependant, si le financement d'une telle structure était supporté exclusivement par la FHRS, il serait logique que la FHRS demande une contribution sous quelque forme que ce soit, auprès des médecins y exerçant.

Les inconvénients d'une telle approche sont évidents. D'abord, ces initiatives, si elles sont prises sans implication réelle des médecins concernés, risquent de passer à côté des vrais enjeux ou des besoins de la population. Il existe également un risque réel que l'initiative de pareille structure entraîne la création d'autres structures similaires à travers le pays si d'autres financiers s'y mettent, en profitant d'un certain vide juridique tel qu'il existe actuellement. Enfin, l'AMMD n'y voit aucun avantage si les médecins passent d'une houlette à l'autre, sans possibilité d'organiser eux-mêmes leur activité considérant que la Constitution garantit l'exercice libéral de la profession (art 11 alinéa 6).

En conséquence, il est important de souligner que :

1. l'AMMD reste ouverte à une approche « private-public » notamment avec les gestionnaires des établissements hospitaliers, sous condition que les médecins et leurs sociétés soient équitablement associées ;
2. tout projet de développement d'activité ambulatoire (ou stationnaire) doit nécessairement partir d'un concept médical qui ne peut utilement être développé que par les médecins concernés (et non via la construction immobilière devant au contraire ignorer les réflexions conceptuelles) ;
3. le développement de structures ambulatoires devrait se faire par les sociétés de professionnels de la santé mises en perspective, et non via une société privée ou une commune (autrement, il faudra s'attendre à ce que des consortiums internationaux encore plus grands que la FHRS s'implantent au pays) ;
4. le financement de l'activité ambulatoire et des frais directs et indirects découlant de l'utilisation d'appareils, doit être couvert par un forfait dédié à fixer par la Commission de nomenclature, en accord avec l'article 65 alinéa 4 du CSS ce qui devrait permettre le financement de telles activités sans mise sous tutelle des médecins. Une éventuelle relation contractuelle entre une société de médecins avec une autre société privée ou une commune pour des besoins infrastructurels ou autres, ne pourra que légitimement se créer en respectant l'indépendance de l'activité médicale.

Il est absolument crucial de rester critique face à des initiatives non médicales afin de ne pas compromettre l'issue des discussions du *Gesondheitsdësch*, opportunité assez unique pour moderniser



AMMD – CONCERNANT PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL PLURIDISCIPLINAIRE À JUNGLINSTER

notre système de santé. Les discussions doivent clairement souligner **l'indépendance professionnelle** car celle-ci est essentielle pour continuer à assurer des soins de qualité auprès des patients par des professionnels de santé volontaires et hautement formés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

La Croix-Rouge luxembourgeoise recrute

UN MÉDECIN BIOLOGISTE (M/F/D)

**pour son Centre de Transfusion Sanguine (CTS) à Luxembourg-Ville
en CDI à temps plein (réf : AN2103-01280)**



Missions :

- Garantir la validité et la qualité des résultats d'analyses de qualification biologique des dons de sang et du laboratoire de référence en immuno-hématologie
- Participer à l'encadrement de l'activité de distribution et de transport des produits sanguins et des médicaments dérivés du sang en partenariat avec les hôpitaux
- Participer à l'activité de conseil transfusionnel et aux astreintes du CTS et contribuer au développement de cette activité
- Participer au suivi de l'hémovigilance, la réactovigilance et la matériovigilance au sein du CTS
- Garantir la validité et la qualité des résultats du laboratoire de contrôle de qualité des produits sanguins

Profil :

- Diplôme de médecin ou pharmacien biologiste reconnu au Luxembourg
- Expérience de gestion d'une équipe
- Une expérience professionnelle dans le domaine de la transfusion sanguine et de l'hémostase est un atout
- Maîtrise des langues française et anglaise indispensable. La connaissance du luxembourgeois et/ou de l'allemand constitue un atout.

Les candidatures sont à soumettre par mail à l'adresse recrutement@croix-rouge.lu

En cas d'embauche un extrait de casier judiciaire vous sera demandé aux fins de l'appréciation de votre honorabilité compte tenu des besoins spécifiques du poste à pourvoir.



Junglinster, le 26 février 2021



12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Tél. : (352) 78 72 72-1
Fax : (352) 78 83 19

Ouverture d'un centre de radiologie et de soins médicaux pluridisciplinaire à Junglinster

Le collège des bourgmestre et échevins a informé aujourd'hui le conseil communal de la signature d'un mémorandum d'entente en vue de la construction d'un centre de radiologie et de soins médicaux pluridisciplinaire à Junglinster.

Le mémorandum d'entente a été signé entre la Commune de Junglinster et la Fondation Hôpitaux Robert Schuman et sera principalement destiné aux activités et services suivants :

- Centre de radiologie médicale (y compris IRM) ;
- « Polyclinique » ;
- Cabinets médicaux ;
- Médecine préventive ;
- Autres activités et/ou services liés à des activités et/ou services dans le domaine de la santé.

Ce projet se retrouve dans l'optique d'extension et d'amélioration de l'offre de soins médicaux dans la région « Est » du Luxembourg.

Les responsables communaux sont heureux de recevoir ce centre à Junglinster et de créer une offre médicale pour toute la région « Est » du pays. La situation géographique de Junglinster, ainsi les accès routiers et le réseau de transport public ont prédestiné la commune pour accueillir ce centre médical.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Romain Reitz,
bourgmestre Ben Ries, échevin

Françoise Hetto-Gaasch,
échevin





ALFORMEC – NOUVELLE COMPOSITION DE SON COMITÉ



Association luxembourgeoise
pour la formation médicale
continue

Siège social
29 rue de Vianden
L-2680, Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2021

Monsieur le Dr Alain Schmit
Président de l'AMMD
29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Monsieur le Président, cher confrère,

Par la présente, l'Association de Formation Continue en Médecine Générale souhaite vous informer de la nouvelle composition de son comité.

Suite à son assemblée générale du 3 février 2021, il se compose comme suit :

Présidente : Dr Caroline Jentges

Secrétaire : Dr Danièle Holper

Trésorière : Dr Zoé Metzler

Webmaster : Dr Stéphanie Kass

Membres : Dr Jean-Paul Nicolay
Dr Jean-François Michel
Steve Hein
Drs André Silva et Michael Worth (membres aspirants)

Veillez recevoir, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Dr Caroline Jentges
Présidente

Dr Danièle Holper
Secrétaire





AMMD – FÉLICITATIONS À TOUS LES MEMBRES DU COMITÉ



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25241/21/s/f

Luxembourg, le 18 mars 2021

**Association luxembourgeoise pour
la Formation médicale Continue
ALFORMEC**

Dr Caroline Jentges, Présidente

Madame la Présidente,
Chère consœur,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 2 mars 2021 par lequel vous informez de la nouvelle composition du comité de l'Alformec.

Nous nous transmettons nos plus vives félicitations, ainsi qu'à tous les membres du comité, et vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de vos fonctions.

Veillez accepter, Madame la Présidente, chère consœur, l'expression de nos sentiments confraternels.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Carlo Ahlborn
*1er Vice -Président
Trésorier*





REHAZENTER – NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DR GASTON SCHÜTZ



Centre National de Rééducation
Fonctionnelle et de Réadaptation

Rue André Vésale
L-2674 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 4 mars 2021

Dr Alain SCHMIT
Président AMMD

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Concerne : Direction Générale au CNRFR Rehazenter

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer de ma prise de fonction en tant que nouveau Directeur Général du Rehazenter depuis le 1er mars 2021.

Avec l'équipe en place, je me réjouis de relever ce nouveau challenge et de le mener à bien pour le futur du Rehazenter.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Gaston SCHÜTZ

Directeur Général





AMMD – FÉLICITATIONS À DR GASTON SCHÜTZ POUR SES NOUVELLES FONCTIONS



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25239/21/s/f

Luxembourg, le 17 mars 2021

Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation - Rehazenter

Dr Gaston SCHÜTZ,

Directeur Général

1 rue André Vésale

L-2674 Luxembourg

Monsieur le Directeur Général,

Cher confrère,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 4 mars 2021 par lequel vous informez de votre prise de fonction en tant que Directeur Général du Rehazenter.

Nous tenons à vous transmettre nos plus vives félicitations et vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de vos nouvelles fonctions.

Veillez accepter, Monsieur le Directeur Général, cher confrère, l'expression de nos sentiments confraternels.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain SCHMIT

Président

Dr Guillaume STEICHEN

Secrétaire Général

Dr Carlo AHLBORN

*1^{er} Vice -Président
Trésorier*





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25238/21/s/f

Luxembourg, le 10 mars 2021

Communiqué de presse

Etant donné que le Gouvernement, le Parlement, les citoyens, les représentants de l'économie et l'ensemble du corps médical et médico-dentaire et toutes les autres professions de santé attendent tous avec impatience une sortie de la pandémie COVID-19, l'AMMD ne peut qu'encourager toute initiative visant à permettre un accès rapide à un vaccin pour toute la population et tient à souligner sa volonté de participer activement au déploiement de la stratégie vaccinale.

Sachant que l'Europe a en plus restreint le nombre de doses à la population luxembourgeoise résidente exclusivement, il est évident que tous les efforts doivent être faits pour offrir également un vaccin aux nombreux travailleurs frontaliers.

A un moment où certains représentants de Conseils d'administration d'établissements hospitaliers ou structures de soins ont été, à juste titre, critiqués pour avoir court-circuité l'ordre utile des priorités fixés par le Gouvernement alors que les doses de vaccin ne sont disponibles qu'en nombre réduit, l'AMMD ne peut que saluer l'initiative des Hôpitaux Robert Schuman pour avoir actionné une démarche d'organiser des doses supplémentaires de vaccin.

Toutefois, l'AMMD s'étonne que cette initiative d'envergure ne fût thématisée lors de la conférence de presse du 25 février dernier au sujet de la vaccination anticipée de la présidence du conseil d'administration des HRS.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain SCHMIT

Président

Dr Guillaume STEICHEN

Secrétaire Général





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1
Fax : (352) 45 83 49

Luxembourg, le 19 mars 2021

Phase 3 de la stratégie de vaccination

Chers membres,

Par la présente, nous vous prions de trouver ci-joint, pour votre information, 2 documents publiés aujourd'hui par la Direction de la Santé, concernant le lancement de la phase 3 du Programme national de vaccination COVID-19.

La phase 3b concerne les personnes considérées comme **significativement vulnérables** et qui présentent les pathologies décrites dans l'ordonnance ci-jointe.

Les patients correspondants aux critères de la phase 3b devront être déclarés via une démarche myguichet.lu, par le médecin traitant ou un médecin spécialiste qui est en charge du patient.

Ce formulaire digital est maintenant disponible en ligne. Il vous suffit de vous connecter sur myguichet.lu, d'accéder à votre espace professionnel, puis de choisir le formulaire MS : Déclaration de patients vulnérables (COVID-19). Le formulaire est accessible à tout médecin, peu importe sa spécialisation. Dans le formulaire, vous pouvez indiquer le matricule national des patients à enregistrer. Ce dernier recevra par la suite une invitation pour prendre rendez-vous dans un centre de vaccination.

Un tarif a été négocié avec l'AMMD pour chaque déclaration de personne vulnérable. Il s'élève à 16.30 € par déclaration. Puisque les démarches sont sécurisées par LuxTrust, un relevé des déclarations et des indemnités y relatives sera automatiquement établi à la fin de la campagne de vaccination.

Veuillez noter que la déclaration de personnes âgées de 70 ans et plus est non-indemnisée.

Ces personnes seront d'emblée invitées à la vaccination en fonction de leur âge.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions supplémentaires et vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations confraternelles.

(s) **Dr Alain SCHMIT**
Président

(s) **Dr Guillaume STEICHEN**
Secrétaire Général





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Villa Louvigny
Allée Marconi
L-2120 Luxembourg
Tél. : 247-85505
Fax : 46 79 63

Luxembourg, le 19 mars 2021

Le Directeur de la santé

Vu l'article 10 de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé;

Vu les décisions du Conseil de Gouvernement du 8 janvier 2021 et 29 janvier 2021 sur la catégorisation des personnes à vacciner contre la COVID-19 pendant la deuxième phase du déploiement de la stratégie vaccinale;

Vu l'avis consolidé de la Commission nationale d'éthique du 21 janvier 2021 sur les aspects éthiques relatifs à la priorisation des personnes à vacciner contre la COVID-19;

Vu l'avis du Conseil supérieur des maladies infectieuses du 27 janvier 2021 sur la stratégie vaccinale contre la COVID-19 au Luxembourg, phases 2 et suivantes;

Vu l'urgence de santé publique,

Ordonne:

Article 1er. La phase 3b (personnes âgées de 16 ans et plus, significativement vulnérables en raison d'un état de santé préexistant) de la stratégie nationale de vaccination commence le 19 mars 2021.

Article 2. Les personnes à vacciner pendant la **phase 3b** sont:

1. Immunodéficience acquise, à savoir :

- a. Médicamenteuse : immunosuppression, biothérapie et/ou une corticothérapie au long cours à dose immunosuppressive
- b. Infection VIH avec des CD4 inférieurs à 200/mm³
- c. Asplénie, fonctionnelle ou non

2. Affection respiratoire chronique sévère, à savoir :

- a. Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) sévère, stade GOLD 3 et 4, groupe D
- b. Mucoviscidose
- c. Fibrose pulmonaire chronique sévère
- d. Pathologie restrictive extrapulmonaire sévère sous assistance ventilatoire ou non
- e. Asthme sévère non-contrôlé (niveau 5 selon GINA) corticodépendant (sous corticothérapie orale)

3. Maladie cardiovasculaire sévère, à savoir :

- a. Insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- b. Coronaropathie instable
- c. Cardiomyopathie

4. Déficit neurocognitif majeur (score MMS inférieur ou égal à 20)

5. Insuffisance rénale chronique dialysée

6. Cirrhose au stade B et C de classification de Child-Pugh

7. Obésité morbide (BMI supérieur ou égal à 40)

Article 3. Conformément à l'article 10 de la loi modifiée portant organisation de la Direction de la santé un recours contre cette ordonnance peut être introduit endéans les 10 jours auprès du ministre de la Santé.

Dr Jean-Claude SCHMIT

Le directeur de la santé





AMMD – NEWSLETTER INVITATION A LA VACCINATION ET SON QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES MEDECINS-DENTISTES



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25245/21/R/a

CMD

Cercle des
Médecins-Dentistes
du Luxembourg

29 rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tel : 44 40 33 1

Fax : 45 83 49

Luxembourg, le 29 mars 2021

Chères consœurs, chers confrères,

Un certain nombre de praticien et leur personnel n'ont pas reçu d'invitation à la vaccination. Pour y remédier, nous vous prions de bien vouloir répondre au questionnaire de vaccination afin que nous puissions intervenir. **Merci de nous renvoyer le questionnaire par mail à secretariat@ammd.lu**.

Pour tous ceux, qui n'ont pas reçu d'invitation, veuillez également faire directement un mail à helpdesk-vaccination@ms.etat.lu avec les informations suivantes :

- Par la présente, je certifie ne pas avoir reçu d'invitation à la vaccination
- Nom
- Prénom
- Matricule
- Profession
- Poste de travail (ex : assistance au fauteuil)
- Adresse électronique/mail
- Numéro de téléphone

L'invitation devrait arriver au cours des deux prochaines semaines qui suivent.

Veillez agréer, Chères consœurs, Chers confrères, l'expression de nos sentiments confraternels.

Dr Carlo Ahlborn

*Président du Cercle
Des Médecins-Dentistes
et 1er Vice-président de l'AMMD*

Dr Philippe Marx

*Vice-président du Cercle
des Médecins-Dentistes
et membre du conseil
d'administration de l'AMMD*

Dr Pol Rosch

*Secrétaire du Cercle
des Médecins-Dentistes
et membre du conseil
d'administration de l'AMMD*





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25245/21/R/a

CMD

Cercle des
Médecins-Dentistes
du Luxembourg

29 rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tel : 44 40 33 1

Fax : 45 83 49

Questionnaire de vaccination

Médecin-Dentiste :

(Merci de préciser le nombre de praticien pour chaque réponse)

1. Est-ce que vous avez été invités à la vaccination ?

Non Oui

2. Est-ce que vous vous êtes fait vacciner ?

Non Oui

3. Est-ce que vous avez rencontré des problèmes pour vous faire vacciner ?

Non

Oui lesquels : _____

Personnel :

(Merci de préciser le nombre d'assistantes pour chaque réponse)

1. Est-ce que vos assistantes ont été invitées à la vaccination ?

Non Oui

2. Est-ce que vos assistantes se sont fait vacciner ?

Non Oui

3. Est-ce que vos assistantes ont eu des problèmes pour se faire vacciner ?

Non

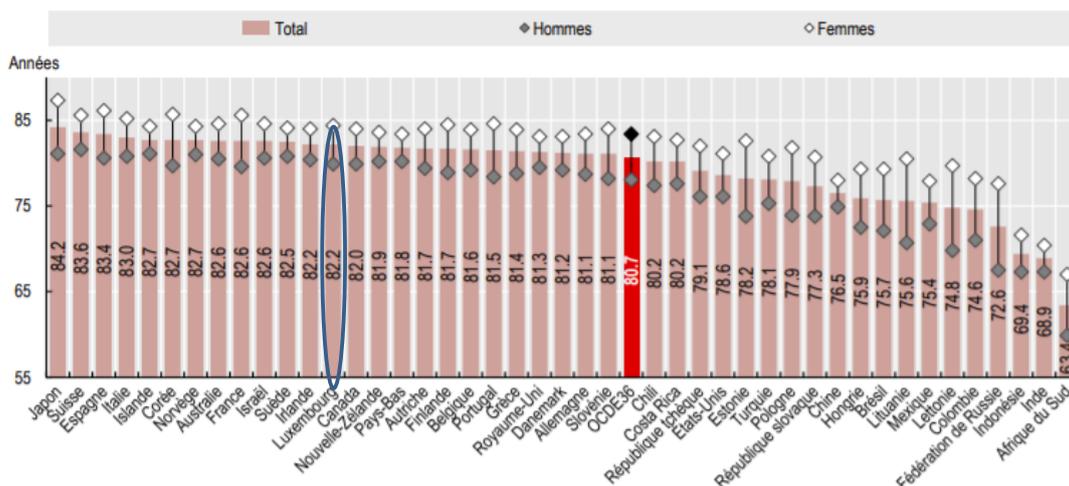
Oui lesquels : _____



Gesondheetsdësch GT4

PREVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE : VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Graphique 3.4. **Espérance de vie à la naissance par sexe, 2017 (ou année la plus proche)**

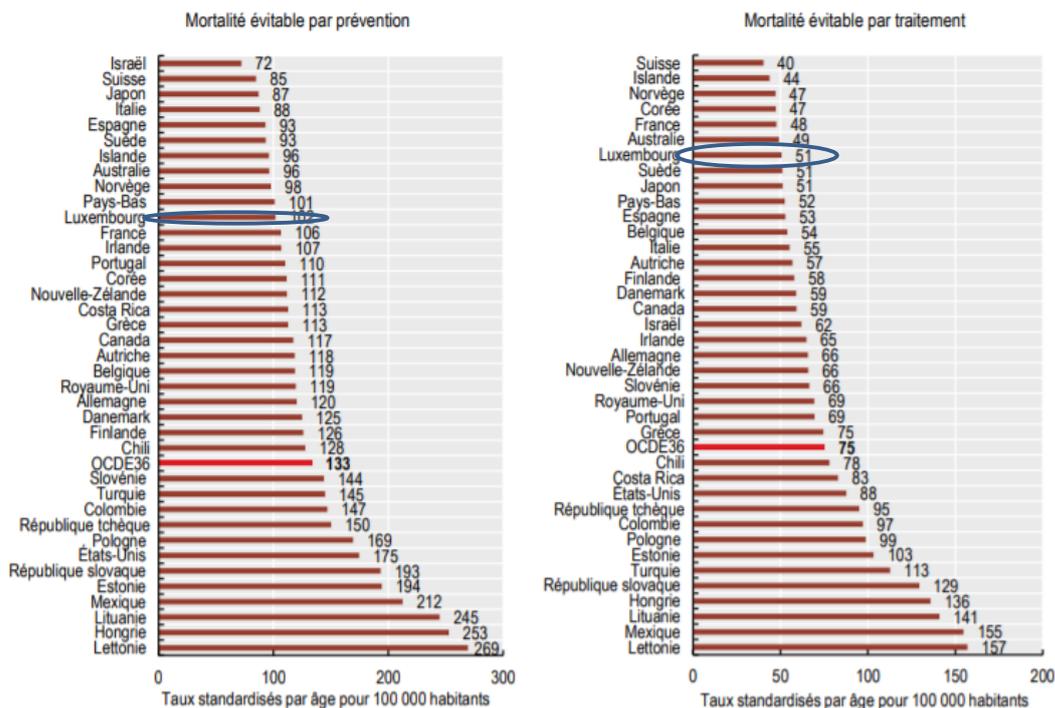


Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934067432>

MEDECINE PREVENTIVE

Graphique 3.9. **Taux de mortalité liée à des causes évitables, 2017 (ou année la plus proche)**



Source : Calculs de l'OCDE, fondés sur la Base de données de l'OMS sur la mortalité.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934067527>

MEDECINE PREVENTIVE

- En 2017, un quart du nombre total de décès auraient pu être évités suite à des meilleures interventions de prévention et du système de soins de santé (environ 3 millions de décès prématurés dans les pays de l'OCDE)
- On estime à 1.85 million le nombre de décès qui auraient pu être évités grâce à une **prévention primaire efficace** et d'autres mesures de santé publique, et à plus de 1 million ceux liés à des maladies qui auraient pu être traitées grâce à des interventions médicales plus efficaces et prodiguées à temps.

Source (Panorama de la santé 2029 les indicateurs de l'OCDE)

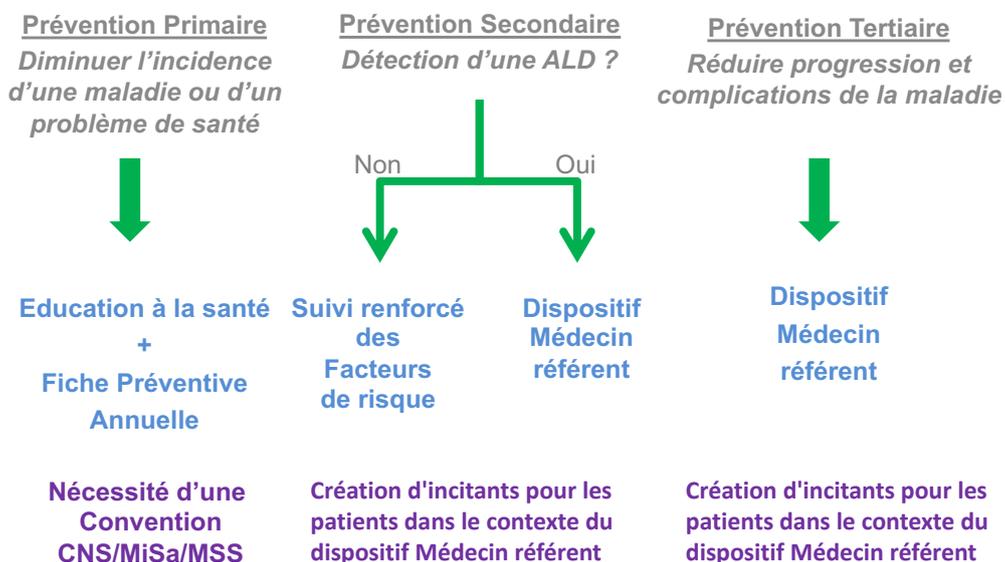
MEDECINE PREVENTIVE

Changement de Paradigme

- **Approche globale, structurée et standardisée** de la prévention avec des **outils dynamiques dématérialisés et didactiques** pour le médecin et le patient
- permettant à terme d'extraire des **données pour évaluer l'état de santé** de la population et orienter les politiques de santé publique
- les **soins primaires doivent être au coeur du dispositif de prévention** et chaque assuré quelque soit son âge devrait disposer d'un médecin traitant

Le patient doit devenir un acteur dans la gestion de sa santé

MEDECINE PREVENTIVE



Fiche préventive interactive et dématérialisée (intégrée dans le DSP du patient) :

= adaptée à l'âge et au sexe du patient, de périodicité annuelle

→ Contenant notamment :

1. Habitudes de vie :
 - a. Alimentation et activité physique
 - b. Addictions : tabac, alcool, toxiques
 - c. Infections transmissibles sexuellement et par le sang
2. Comorbidités : diabète, HTA, dyslipidémie, obésité
3. Dépistage des facteurs de risque de cancer (*suivre les recommandations du Plan national cancer*)
4. Carnet vaccinal électronique intégré
5. Dépistage de l'ostéoporose
6. Bien-être psychologique

Fiche Préventive – Adulte (≥ 19 ans)		Médecin référent	
Date d'établissement de la FP : ___/___/___		Nom, prénom : _____	
<input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Modification		Code médecin individuel : _____	
		Adresse : _____	
		Téléphone : _____	
Déclaration MR N° : _____		Age : _____ ans Sexe : _____	
Activité Physique		Propositions	
<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Régulière		<input type="checkbox"/> I-D-M (Information, éducation, motivation) <input type="checkbox"/> Autre	
Alcool		<input type="checkbox"/> Refus test <input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Prescription cure <input type="checkbox"/> Autre	
Questionnaire Test AUDMAT-OMAT (résultat) : [] []			
Tabac		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Intervention courte <input type="checkbox"/> Programme anti-tabac <input type="checkbox"/> Autre	
<input type="checkbox"/> Non-fumeur <input type="checkbox"/> Ancien fumeur <input type="checkbox"/> Fumeur → Volonté d'arrêter? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Diabète		<input type="checkbox"/> Bilan complémentaire <input type="checkbox"/> Éducation thérapeutique <input type="checkbox"/> Instaurer traitement <input type="checkbox"/> Continuer traitement <input type="checkbox"/> Autre	
Connu : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Inconnu : <input type="checkbox"/> Glycémie normale <input type="checkbox"/> Glycémie à jeun >126mg/dl <input type="checkbox"/> Glycémie non à jeun >200mg/dl			
Risque Cardio-Vasculaire		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Instaurer traitement <input type="checkbox"/> Continuer traitement <input type="checkbox"/> Autre	
(Feuille anamnèse) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Évaluation du risque à 10 ans selon Framingham (Framingham Point Score) <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Très élevé			
PAP (Femmes)		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Refus PAP <input type="checkbox"/> Avis gynécologique <input type="checkbox"/> Autre	
FAIT <input type="checkbox"/> Oui, avec résultat connu <input type="checkbox"/> Oui, avec résultat en attente <input type="checkbox"/> Non			
Mammographie (femmes ≥ 50 ans)		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Autre	
Participation au Programme national Mammographie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Harmocult		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Refus Harmocult <input type="checkbox"/> Avis Sérologie <input type="checkbox"/> Coloscopie <input type="checkbox"/> Autre	
Résultat < 2 ans : <input type="checkbox"/> Inévitable <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/> Positif Résultat actuel : <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/> Positif			
Coloscopie		<input type="checkbox"/> I-D-M <input type="checkbox"/> Autre	
Dernière Coloscopie <input type="checkbox"/> ≤ 10 ans <input type="checkbox"/> > 10 ans <input type="checkbox"/> Jamais			

Médecin référent	
Vision (65 ans)	
Risque glaucome présent: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Diabète II <input type="checkbox"/> Myopie > 5 dioptries <input type="checkbox"/> Atcd Familiaux	
Contrôle Ophtalmo < 2 ans <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Vision (>65 ans)	
Contrôle Ophtalmo < 2 ans Contrôle acuité visuelle <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Contrôle Glaucome <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Problème de vision (Feuille anamnèse) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Audition (> 65 ans)	
Hypacousie (voix sifflotée) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Suivi dentaire	
Dernière consultation : < 1 an <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Analyse sanguine	
Cholestérol : Total (mg/dl) [] [] HDL (mg/dl) [] [] Total/HDL [] [] Glycémie (mg/dl) [] [] Triglycérides (mg/dl) [] [] Gamma-gt (U/l) [] []	
Analyse Urinaire	
Négligé Postif Leucocytes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Glucose <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nitrite <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Protéine <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sang <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Urobilino-gène <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Tension Artérielle (mmHg)	
[] [] / [] [] mmHg <input type="checkbox"/> Ideal (<120/80) <input type="checkbox"/> Normal (120-129/80-84) <input type="checkbox"/> Subnormal (130-139/85-89) <input type="checkbox"/> HTA stade 1 (140-179/90-109) <input type="checkbox"/> HTA stade 2 (>179/109) <input type="checkbox"/> HT systolique isolée (>139/90)	
BMI (kg/m2)	
[] [] (Feuille anamnèse) <input type="checkbox"/> < 18,5 <input type="checkbox"/> 30,0 – 34,9 = Adiposité Grade I <input type="checkbox"/> 18,5 – 24,9 <input type="checkbox"/> 35,0 – 39,9 = Adiposité Grade II <input type="checkbox"/> 25,0 – 29,9 = Préadiposité <input type="checkbox"/> > 39,9 = Adiposité Grade III	

Fiche à envoyer au Directeur de la Santé – Programme Médecin Référent
Direction de la Santé
Villa Louvigny, Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Veuillez ne pas oublier de remettre une copie de cette fiche préventive au patient

Fiche de prévention clinique

Les recommandations contenues dans ce document ciblent les adultes de 18 ans et plus, à l'exception des femmes enceintes. Elles s'appuient sur des données probantes et peuvent entraîner d'importantes gains de santé pour la population. Ces recommandations ne doivent jamais remplacer la démarche clinique nécessaire en présence de symptômes, de signes ou de facteurs de risque importants pour le patient, qui peuvent en modifier l'application. Le clinicien doit alors justifier sa conduite dans sa note clinique. Ces recommandations (sauf pour l'astigmatisme) sont détaillées dans le Guide des bonnes pratiques en intervention clinique du directeur national de santé publique, qui sert de référence.

Adultes

Habitudes de vie

Alimentation et activité physique

- Pratiquer une alimentation saine et équilibrée et un mode de vie actif.
- Documenter le statut tabagique et recommander l'abandon de la tabagisme.
- Offrir un counseling pour soutenir le changement et proposer une aide pharmacologique si nécessaire.
- Diriger le patient vers la pharmacie de services publics pour les médicaments.

Alcool

- Offrir des conseils de consommation et y adhérer.
- Évaluer l'état de santé, offrir une intervention basée et diriger le patient vers les ressources pour le dépistage et le traitement du trouble lié à la consommation d'alcool.

Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)

- Évaluer les besoins de dépistage (ITSS) en offrant une fois par année.
- Offrir des conseils préventifs sur l'utilisation et le maintien de condoms pour prévenir les infections.
- Offrir des conseils préventifs d'ITSS pour qu'il y ait une intervention précoce.
- Offrir des conseils préventifs aux personnes exposées.
- Offrir des conseils préventifs aux personnes exposées.

Syndrôme métabolique

Dépistage de type 2

- Évaluer le risque de développer un diabète de type 2.
- Risque faible ou modéré: ne pas dépister - réévaluer le risque dans 3 à 5 ans.
- Risque élevé: dépister tous les 3 ans.
- Risque très élevé: dépister annuellement.
- Aider le patient à améliorer ses habitudes de vie, en présence de facteurs de risque élevés ou multiples.
- Déplacer au moyen du dépistage de l'hémoglobine glyquée (HbA1c) ou d'un test de jeûne de glucose au jeûne à 0,95%.
- Appliquer les recommandations de dépistage précoce de diabète de type 2.

Dyslipidémie

- Évaluer les patients de 40 à 75 ans et ceux de moins de 40 ans présentant au moins un facteur de risque cardiovasculaire.
- Appliquer les recommandations de dépistage précoce de diabète de type 2.

Prévention

- En l'absence d'un événement d'ITSA, proposer la prévention annuelle (TA) sans autre communication de patient qui peut s'y ajouter, particulièrement pour un nouveau patient.
- TA systolique supérieure ou égale à 140 ou TA diastolique supérieure ou égale à 90: reciter le patient au cours du mois.
- TA systolique entre 130 et 139 ou TA diastolique entre 80 et 89, en l'absence d'événement d'un organe cible et en l'absence de diabète: reciter le patient dans 1 an.
- TA systolique inférieure à 130 ou TA diastolique inférieure à 85: augmenter la fréquence des mesures de la TA en présence de facteurs de risque de MCV, et le patient exposé à un risque accru plus à risque d'ITSA ou si une intervention à la hausse est indiquée dans les mesures de la TA.

Cancers

Après avoir obtenu le consentement éclairé du patient, proposer au dépistage selon les besoins suivants:

- Hommes - Cancer du prostate: aucun dépistage systématique, uniquement à la demande du patient âgé de 55 à 69 ans en ayant une espérance de vie de plus de 10 ans.
- Femmes (25 à 69 ans) - Cancer du col utérin: tous 2 ou 3 ans par le test de Pap / coloscopie, pour les patientes.
- Femmes (50 à 69 ans) - Cancer du sein: tous 2 ans dans le cadre de la mammographie, pour les patientes.
- Femmes (70 à 74 ans) - Cancer du sein: recommandé tous 2 ans, sans confirmation individuelle.
- Femmes et hommes (50 à 74 ans) - Cancer colorectal: tous 2 ans par le test de dépistage pour les patientes.

Immunisation

- Mettre à jour le calendrier vaccinal des adultes âgés de 18 ans et plus en tenant compte du calendrier vaccinal recommandé pour l'âge et des habitudes de vie du patient. Réviser les besoins de vaccination au moins une fois par année.
- Offrir l'âge du patient, le recommander les vaccins suivants:
 - COVID-19: à partir de 18 ans, en présence de conditions préexistantes.
 - COVID-19: à partir de 65 ans (ou avant, en présence de conditions préexistantes).
 - COVID-19: à partir de 65 ans (ou avant, en présence de conditions préexistantes).
- Évaluer l'état de santé et proposer les mesures de prévention (ITSS, vaccination).

Ostéoporose

Évaluer le risque de fracture de l'os et proposer:

- Évaluer le risque de fracture de l'os par l'outil validé tel que le FRAX.
- Encourager une médication si le score est supérieur à 20%, en cas de fracture de l'os par l'outil validé ou en cas d'utilisation prolongée de corticostéroïdes systémiques.
- Encourager les mesures préventives (ex.: activité physique, prise de vitamine D, prise de calcium).
- Après 65 ans, évaluer et proposer le risque de chute.



MEDECINE PREVENTIVE

Pédiatre
Médecin dentiste
Généraliste

Généraliste
Médecin dentiste
Spécialiste

Généraliste
Gériatre

Jeunes

Adultes
Patient = acteur

Agés

Fiche préventive
Médecine scolaire
Courbe de croissance

Fiche préventive

Fiche préventive
Surveillance digitale renforcée
Prévention chute
Bilan neuropsychologique
Iatrogénie médicamenteuse

Gesondheetsdësch GT 5

24 mars 2021

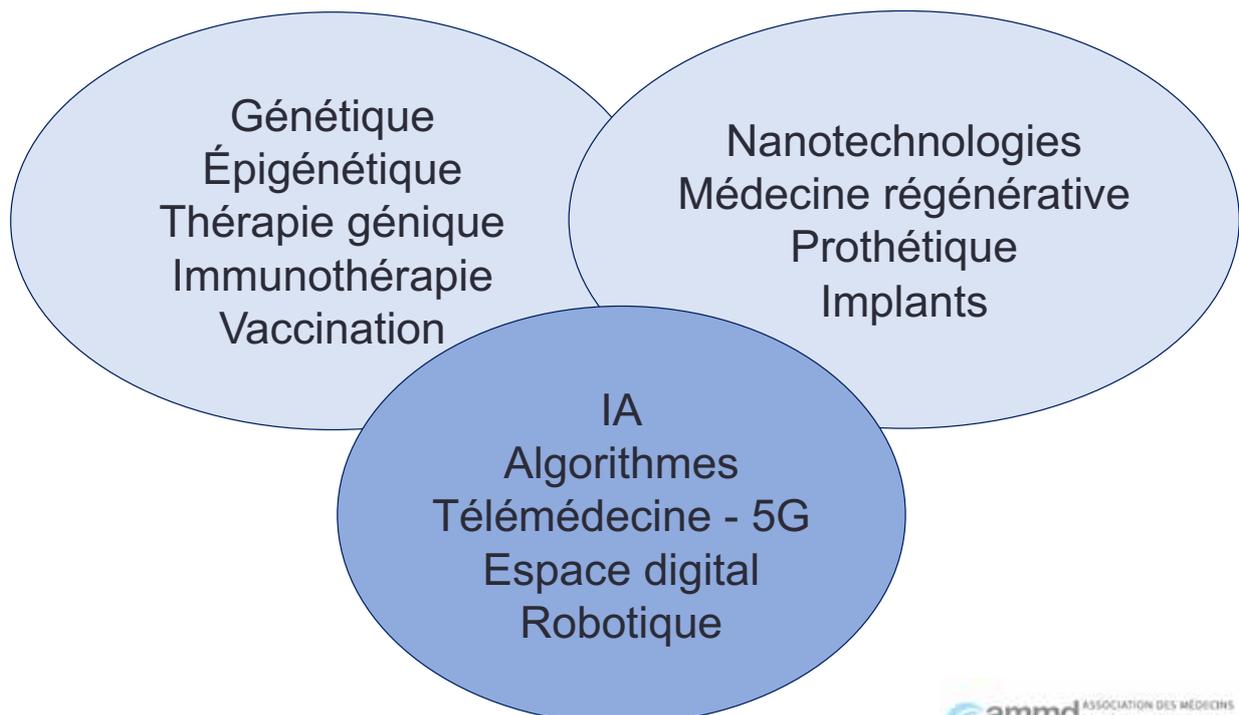
Médecine du futur : recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la santé

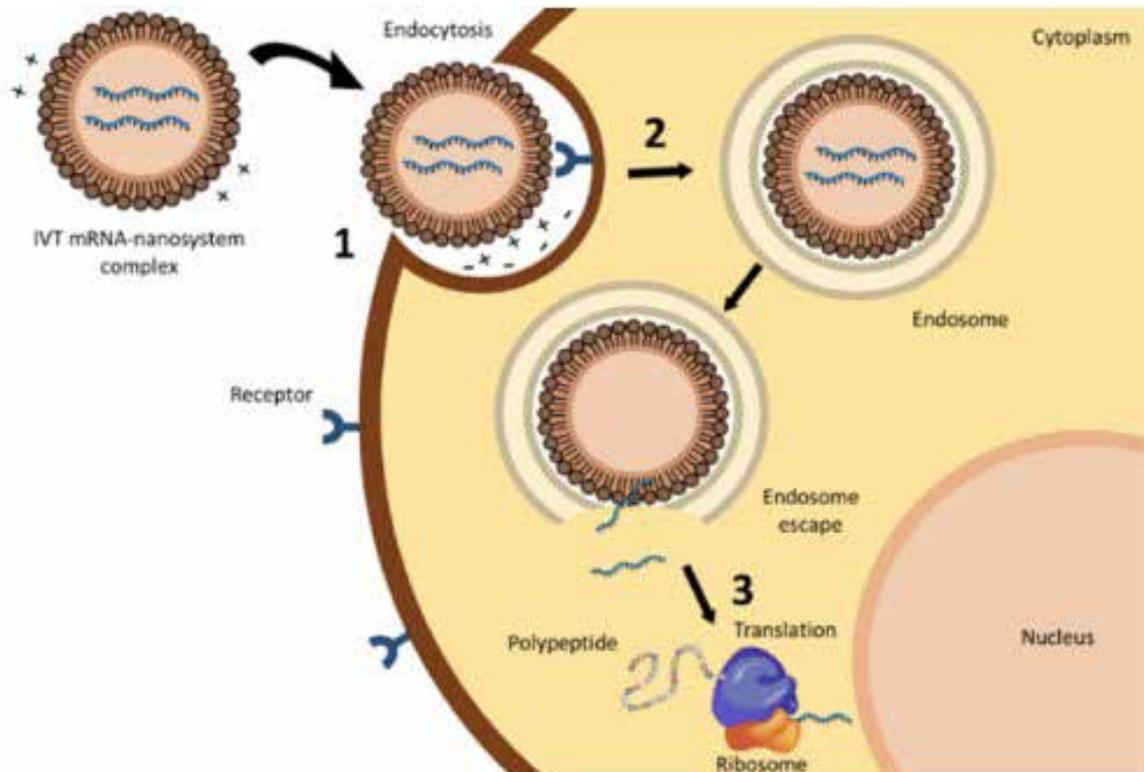
Temps de dédoublement des connaissances en médecine

1950 : 50 ans

2020 : < 1 an

Nouvelles technologies...



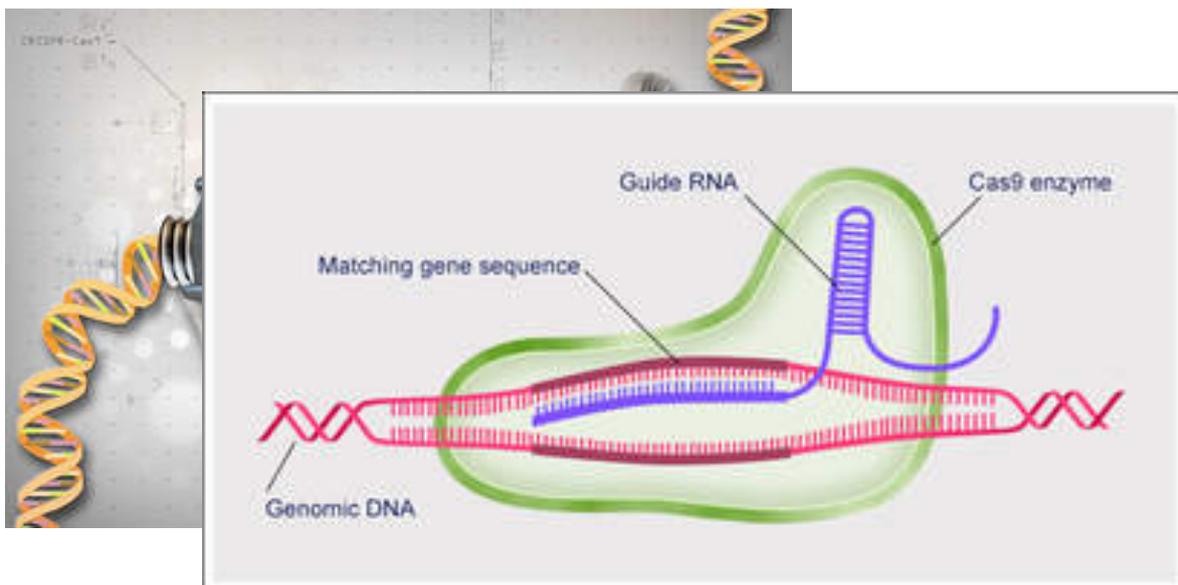


m-RNA Vaccins

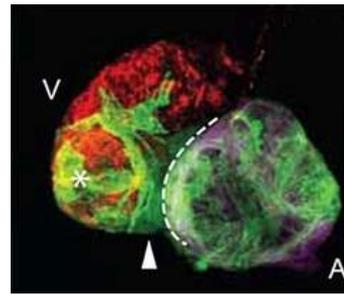


CRISPR – Cas 9

clustered regularly interspaced short palindromic repeats



Zebrafish ...



Our Company ▾

Our Focus ▾

Our Science ▾

AveXis Announces Innovative Zolgensma® Gene Therapy Access Programs for US Payers and Families

May 24, 2019

- One-time treatment with Zolgensma (eparvovec-xioi) is designed to replace lifetime therapy for patients with SMA
- Annualized cost of Zolgensma is USD 425,000 per year for 5 years: 50% less than multiple established pricing benchmarks including the 10-year current cost of chronic SMA therapy
- AveXis is working closely with payers to create 5-year outcomes-based agreements and novel pay-over-time options; Time is Neurons program to support rapid SMA treatment post-diagnosis

2 mio € / patient

Digitalisation

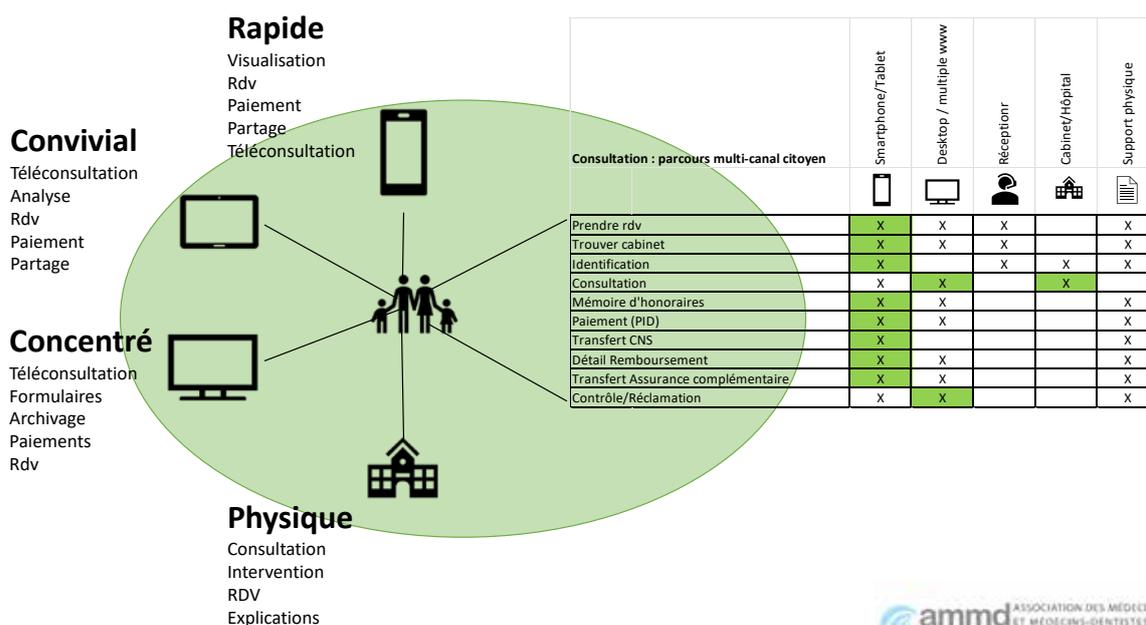


- Système de santé en réseau
 - Professions de santé
 - Réseaux de soins
 - Etablissements hospitaliers
 - Etablissements de soins
 - Administrations
- Université en réseau
 - Réseau interne
 - Réseau international
- Economie en réseau

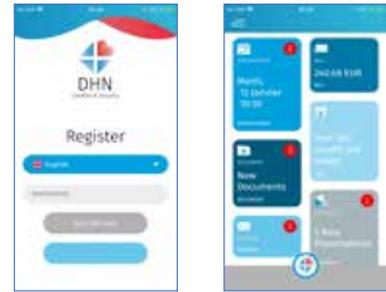


Communication multi-canal

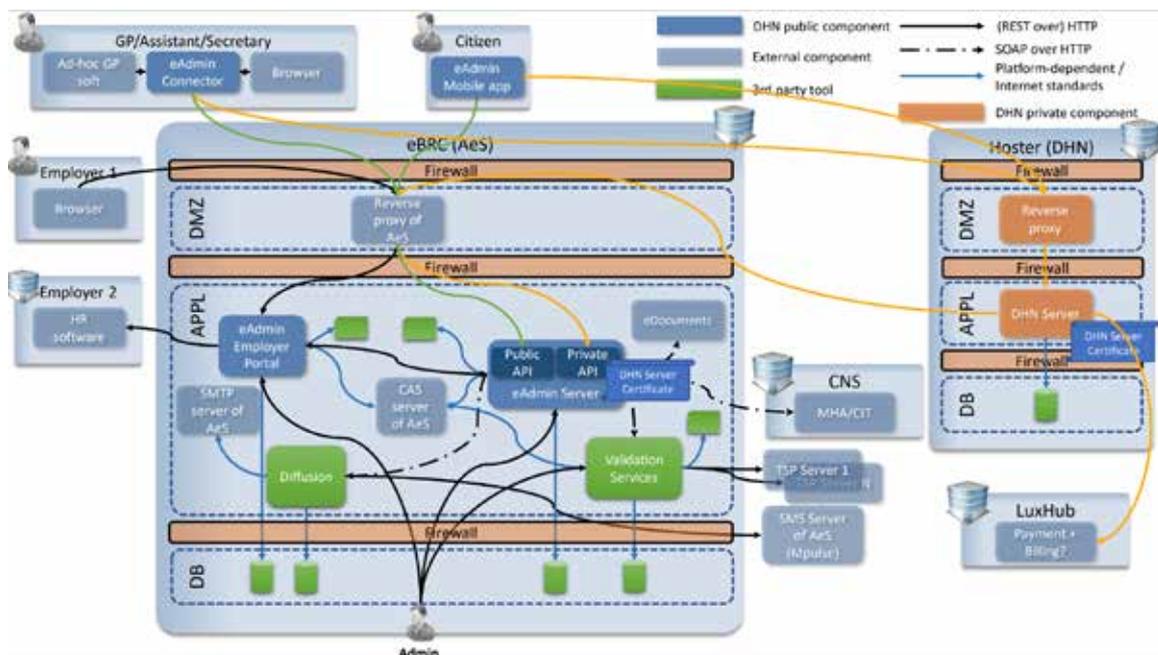
Préférences par canal et parcours multi-canal



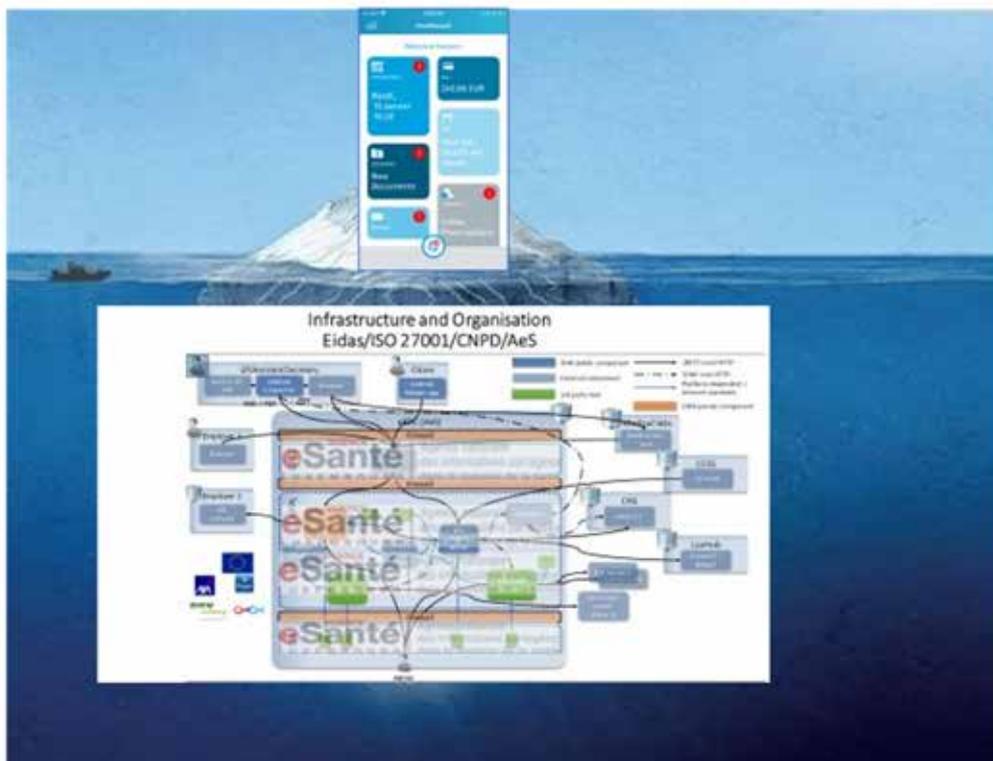
Initiative digitale de l'AMMD



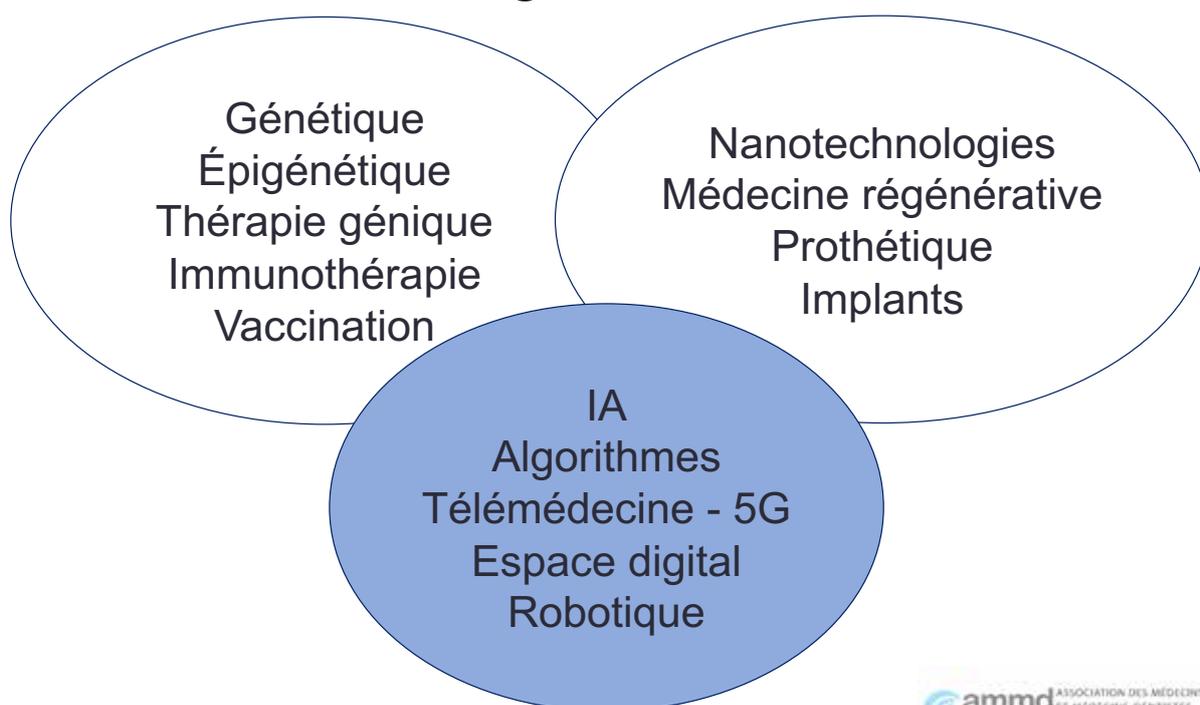
- Approche transparente avec les autorités et les acteurs
- Vision transfrontalière
- Promouvoir la digitalisation (dans le respect de l'autonomie du patient et des professions de la santé)
- Connecter les acteurs en toute sécurité
- 3 composantes :
 - E-connector
 - E-Admin
 - App



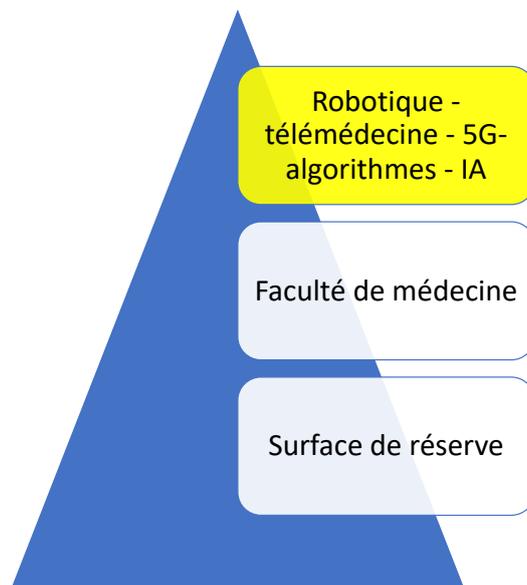
User experience (UX)



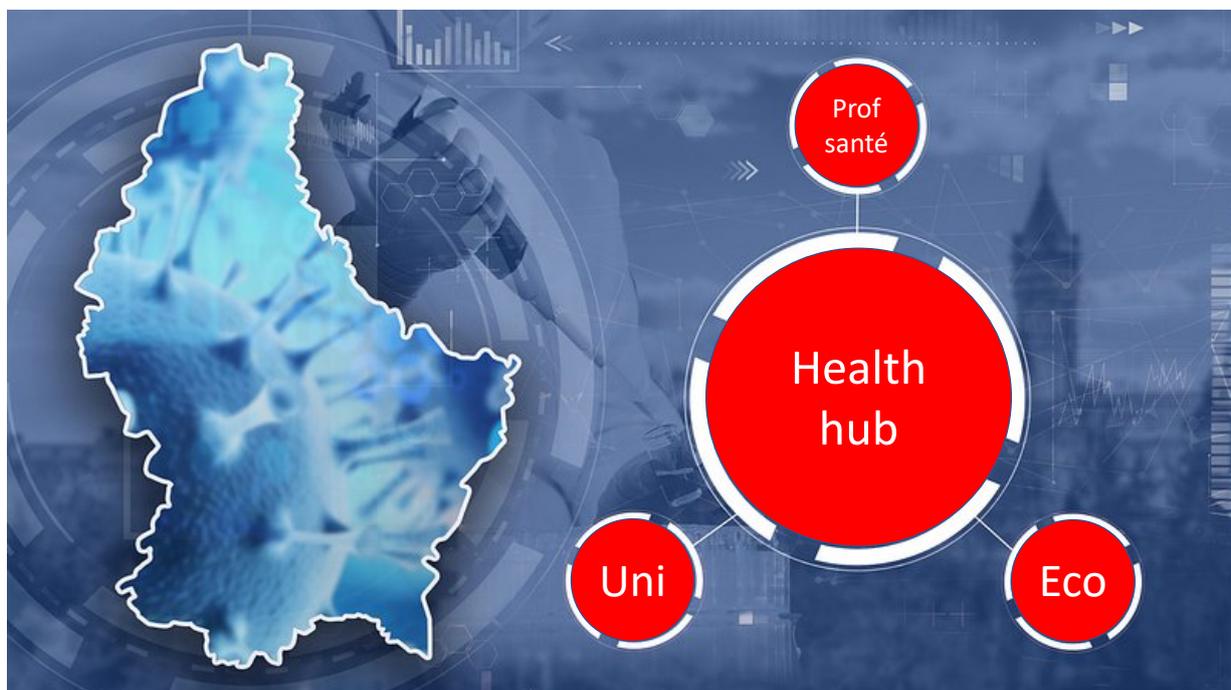
Nouvelles technologies...



Hôpital militaire



Vision digitale pour le pays ...





125, route d'Esch
L-2980 Luxembourg

Président
Christian Oberlé
+352 2757-4801
christian.oberle@secu.lu

www.cns.lu

cns.lu
D'GESONDHEETSKEESS



La CNS et l'AMMD lancent la digitalisation des mémoires d'honoraires

Chère Madame le Docteur, cher Monsieur le Docteur,

Ensemble, la Caisse nationale de santé (CNS) et l'Association des Médecins et Médecins Dentistes à Luxembourg (AMMD) souhaitent contribuer à la progression de la numérisation des documents administratifs inhérents aux prestations de soins de santé.

Notre volonté commune est de répondre aux nouvelles attentes des citoyens à l'ère du numérique tout en simplifiant le travail administratif des professionnels de la santé.

Dans les prochains mois, cette collaboration fructueuse va permettre aux 900.000 assurés de recevoir leurs mémoires d'honoraires liés à des prestations de soins de façon électronique.

Une solution digitale pour simplifier votre travail administratif

Dans une première phase, vous pourrez émettre votre mémoire d'honoraires de manière digitale et le déposer électroniquement sur une plateforme sécurisée hébergée par l'Agence eSanté. Pendant cette phase, vous continuerez à imprimer le mémoire d'honoraires qui contient un code QR sur papier, que le patient enverra à la CNS pour se faire rembourser. Le QR code permettra à la CNS de traiter le mémoire d'honoraires plus rapidement.

Dans une deuxième phase, l'impression du document sur papier ne sera plus nécessaire ce qui facilitera votre travail administratif et l'envoi de documents au patient deviendra plus simple. En effet, le patient pourra accéder au mémoire d'honoraires sur une application mobile dédiée. Il pourra ainsi transmettre sa demande de remboursement à la CNS de manière digitale par le biais de l'application.

En prenant part à cette évolution digitale, **vous avez la possibilité de contribuer à l'amélioration de la qualité du service aux patients.**

Dans les mois qui suivent, d'autres documents vont être digitalisés comme l'émission d'ordonnances, de certificats d'incapacité de travail et tout autre document destiné au patient ou à la CNS.

La CNS prend en charge le coût de l'envoi digital

Comme la digitalisation profite aussi en grande partie aux assurés de la CNS, la CNS prendra en charge le surcoût engendré par l'envoi de documents digitalisés.

Convention entre la CNS et l'Association des médecins et médecins-dentistes

Dans un souci partagé de créer une base légale fiable, la CNS et l'AMMD signent un avenant à leur convention CNS-AMMD qui précise, entre autres, l'indemnisation des médecins pour le surcoût lié à la digitalisation.

Le papier restera toujours une option

Le choix vous sera laissé de prendre part à cette évolution et d'envoyer les documents par voie électronique ou de poursuivre leur édition sur papier. Si vous ou votre patient préférez utiliser des documents en papier, cette option restera toujours possible. Elle est moins rapide que l'envoi électronique et engendre plus de travail administratif, ce qui rallonge les délais de traitement des demandes de remboursement à la CNS.

Pour vous aider à répondre aux questions de vos patients, vous recevrez prochainement de la part de l'AMMD un courrier très complet avec toutes les explications techniques. Dans quelques semaines, une campagne de communication d'envergure à destination des assurés sera lancée. D'autre part, la CNS vous proposera du matériel de communication à l'attention de vos patients.

Pour accéder à des informations plus détaillées, vous pouvez scanner le code QR code ci-dessous et vous rendre à la rubrique « digitalisation » sous l'onglet destiné aux professionnels de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Christian Oberlé

Président de la Caisse nationale de santé

Un service numérique sécurisé pour vous faire gagner du temps et de l'argent



Un pas de plus vers un bureau sans papier - moins de paperasse pour vous et votre patient

- ▶ Envoyez les documents médicaux de manière numérique et sécurisée
- ▶ Factures, prescriptions, devis, certificats : tout est inclus !
- ▶ Fini l'impression, la signature, l'estampage et l'envoi de courriers

Lancée en juin, la GesondheetsApp pour les patients vous fait économiser du temps et de l'argent

- ▶ Les patients prennent des rendez-vous et les gèrent pour eux et pour leurs proches - Vous permet ainsi qu'à votre staff de se concentrer sur ce qui compte
- ▶ Paiements pris en charge dans l'appli - Ne perdez plus de temps ni d'argent dans la gestion des factures papier et des paiements en espèces ou en cartes de crédit*



LeConnector est une extension simple à votre logiciel d'administration

Développé par DHN, en partenariat avec l'AMMD et avec l'autorisation de l'Agence eSanté

Contactez votre éditeur aujourd'hui pour faire installer l'application

Visitez dhn.lu pour plus de détails



* À venir plus tard en 2021

Remboursement accéléré pour les patients

Votre médecin est-il passé au numérique ?

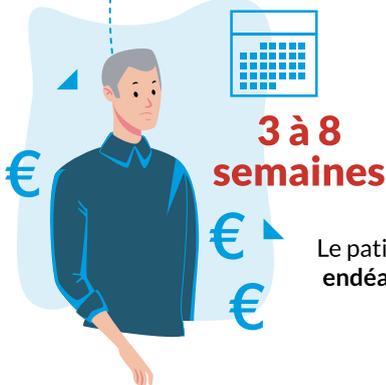
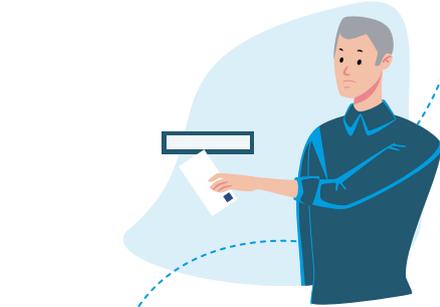
NON



Le médecin voit votre statut concernant l'administration numérique des soins de santé

Le médecin imprime le mémoire d'honoraires SANS code QR

Le patient envoie le mémoire d'honoraires avec une preuve de paiement à sa caisse de maladie



3 à 8 semaines

Le patient est remboursé endéans 3 à 8 semaines

OUI



Le médecin imprime le mémoire d'honoraires AVEC un code QR

Le mémoire d'honoraires est conservée dans un coffre-fort numérique sécurisé



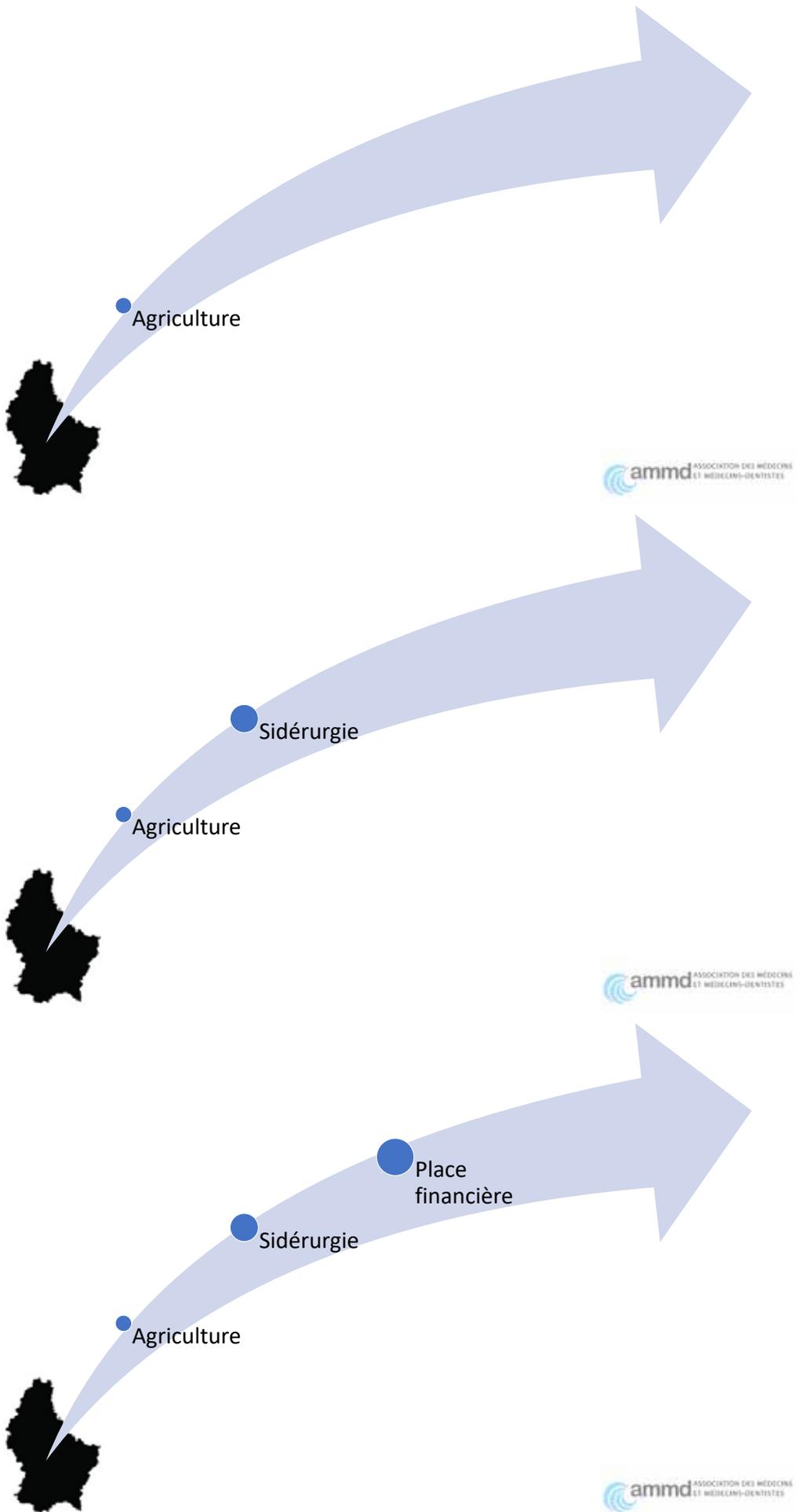
Le patient envoie le mémoire d'honoraires avec une preuve de paiement à sa caisse de maladie

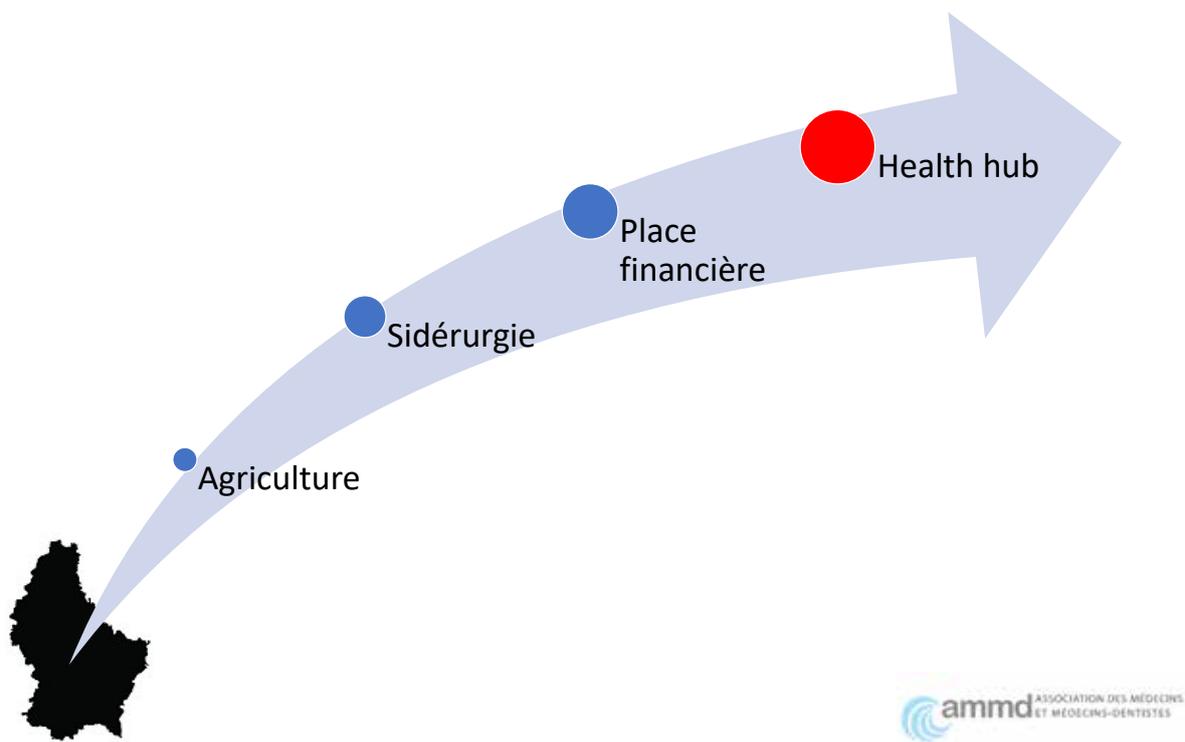
Le patient devrait être remboursé endéans 5 jours



5 jours

DHN propose une approche numérique facile à utiliser pour les tâches administratives personnelles des soins de santé. La première étape consiste à encourager autant de médecins que possible à utiliser le eConnector de DHN pour permettre aux patients d'être remboursés plus rapidement. Une GesondheetsApp pour les patients sera bientôt disponible pour offrir de nombreux autres avantages innovants. Plus d'informations sur www.dhn.lu





Conclusion

❑ Nouvelles technologies en médecine (y compris la digitalisation)

- = Révolution !
- Les avancées pour les patients seront rapides et profondes
- Les professions médicales vont être bouleversées
 - Digitalisation = outil pour les professions de santé
 - Nouvelles professions seront créées (d'autres disparaîtront)
 - Nouvelles interactions entre les professions de santé
- Opportunité scientifique (pour l'université et son écosystème)
- Opportunité économique

❑ Rôle de l'Etat

- Établir et promouvoir un cadre propice au développement biotechnologique et digital (cf place financière du pays)
- Nouvelle identité pour le pays ?

GT 6 : Financement du système de la santé: pérennité financière du système

21.04.2021

Financement du système de la santé: pérennité financière du système

- Éléments d'analyse du système de santé actuel
- Perspectives
- Financement

- Conclusion

Analyse ...

Pays					
Population	746,4 mn	0,6 mn (2020)	11,5 mn (2020)	67 mn (2020)	83 mn (2020)
Espérance de vie	81	82,7 (2018)	82,1 (2018)	83 (2019)	81,3 (2018)
Espérance de vie en bonne santé	65	60,7 (2018)	63,4 (2018)	63,9 (2018)	65,8 (2018)
PIB	15 600 md€	56,8 md € (2017)	444,9 md € (2017)	2 291,7 md € (2017)	3 356 md € (2018)
Dépenses totales de l'Etat	-	26,8 md € (2019)	247,9 md € (2019)	1 347,9 md € (2019)	1 347,9 md € (2019)
Budget public de santé	-	151 mn € (2019)	26,4 md € (2019)	14,9 md € (2021)	15,2 md € (2017)
Dépenses de santé	40,2 md €	3 md € (2017)	45,5 md € (2017)	265, 8 md € (2018)	383,6 md € (2018)
Dépenses de santé en % du PIB	9,9%	5,3%	10,2%	11,3%	11,4%
Dépenses de santé par habitant	2887 €/an	5 038 €/an (2017)	3 992 €/an (2017)	3 883 €/an (2017)	4 459 €/an (2018)
Dépenses de protection sociale par habitant	7 735 €/an	19 528 €/an (2018)	10 123 €/an (2018)	11 199 €/an (2018)	10 798 €/an (2018)
Dépenses de protection sociale / dépenses de santé par habitant	-	3.8	2.5	2.9	2.4
Evolution Dépenses	-	21,3%	14,1%	10,7%	24%
Médecins / 1000 habitants	-	2,9 (2015)	3 (2015)	3,3 (2015)	4,1 (2015)
Infirmiers / 1000 habitants	-	11,9 (2015)	10,8 (2015)	9,9 (2015)	13,3 (2015)
Ratio Infirmiers / Médecin	-	4,1 (2015)	3,6 (2015)	3 (2015)	3,2 (2015)
Dentistes / 1000 habitants	0,77	0,9 (2016)	0,7 (2017)	0,6 (2016)	0,9 (2018)
Lits / 1000 habitants	5	4,5 (2018)	5,7 (2017)	5,9 (2018)	8 (2018)
Sorties / 1000 habitants	25,7	14,6 (2016)	19,1 (2018)	19,9 (2018)	37,4 (2017)

Système de santé actuel

Principes

- Assurance maladie-maternité obligatoire
- Cotisations plafonnées
- Caisse « unique »
 - Financement 60-40
 - Etat minoritaire (seul représentant du patient)
 - Fixation « autarcique » des statuts
- Rôle mineur des caisses complémentaires
- Absence de clivage entre médecine spécialisée hospitalière et extrahospitalière
- Planification du secteur hospitalier
 - Infrastructuel
 - Médico-technique

Problèmes financiers ..

- +/- 10% des prestations non prises en charge
- Risque de système à 2 classes
- Pénurie pour certaines professions de santé (médecins, ...)
- Gardes / astreintes ?
- Nomenclatures ?
- Prévention ?
- Couverture de l'aléa thérapeutique ?
- Financement extrahospitalier ?
- Financement hospitalier (EBG) ?

Arthroscopie du genou : comparatif des hôpitaux

Chirurgie arthroscopique du genou

Etablissement hospitalier	Admissions		En % du total		Total Admissions
	Ambulatoire	Stationnaire	Ambulatoire	Stationnaire	
Hôpital 1	262	186	58,5%	41,5%	448
Hôpital 2	344	430	44,4%	55,6%	774
Hôpital 3	13	464	2,7%	97,3%	477
Hôpital 4	171	268	39,0%	61,0%	439
Total général	790	1.348	37,0%	63,0%	2.138

IGSS, 2020

Arthroscopie du genou : comparatif « ambulatoire » - stationnaire

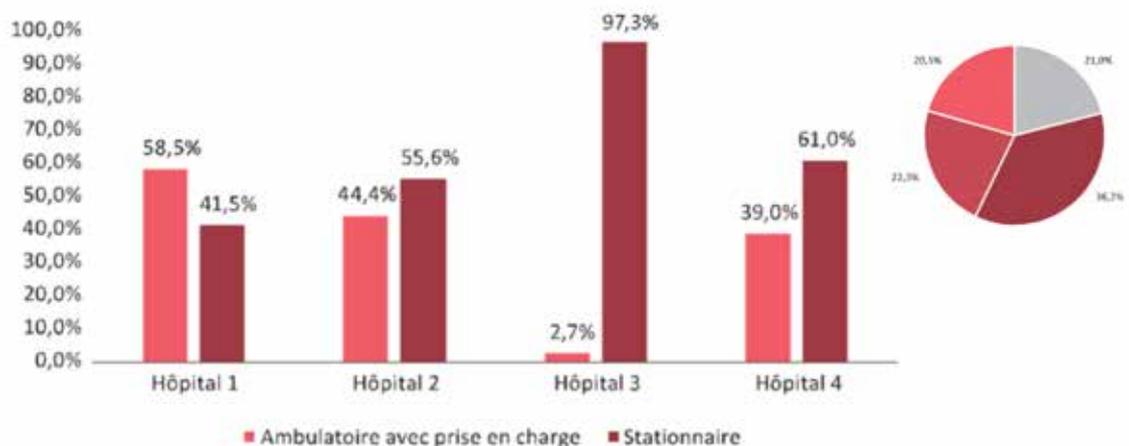
Tableau 2 – Répartition des différents coûts selon le type de séjour

Coût moyen	Ambulatoire avec PEC	Stationnaire (DMS 3,6 jours)	
Coût moyen d'une admission	3.455,24 €	5.149,17 €	+ 33 %
Coût moyen par catégorie:			
Médecin principal	608,38 €	819,05 €	
Anesthésiste	295,52 €	403,09 €	
Médecin assistant	183,66 €	247,64 €	
Soins hospitaliers	2.459,68 €	3.718,66 €	
Autres	233,44 €	212,89 €	

IGSS, 2020

Arthroscopie du genou

Graphique 14 - Répartition des prises en charge pour arthroscopies du genou réalisées à l'hôpital par type d'hospitalisation et hôpital en 2018



IGSS, 2020

Hernie abdominale : comparatif « ambulatoire » - stationnaire

2.1.6 Coût moyen d'une admission liée à la sous-section « Hernies »

Coût moyen (€)	Ambulatoire avec PEC	Stationnaire DMS4,0 j	
Médecin principal	502,96	640,04	
Anesthésiste	270,01	350,76	
Médecin assistant	160,30	186,37	
Soins hospitaliers	2.836,12	4.096,25	
Autres	228,36	636,73	
Coût moyen total	3.997,75	5.910,15	+ 48 %

IGSS, 2020

Echographie abdominale : Comparatif « ambulatoire » – cabinet libéral

Tableau 12 - Coût moyen d'une échographie réalisée en ambulatoire sans prise en charge en 2018

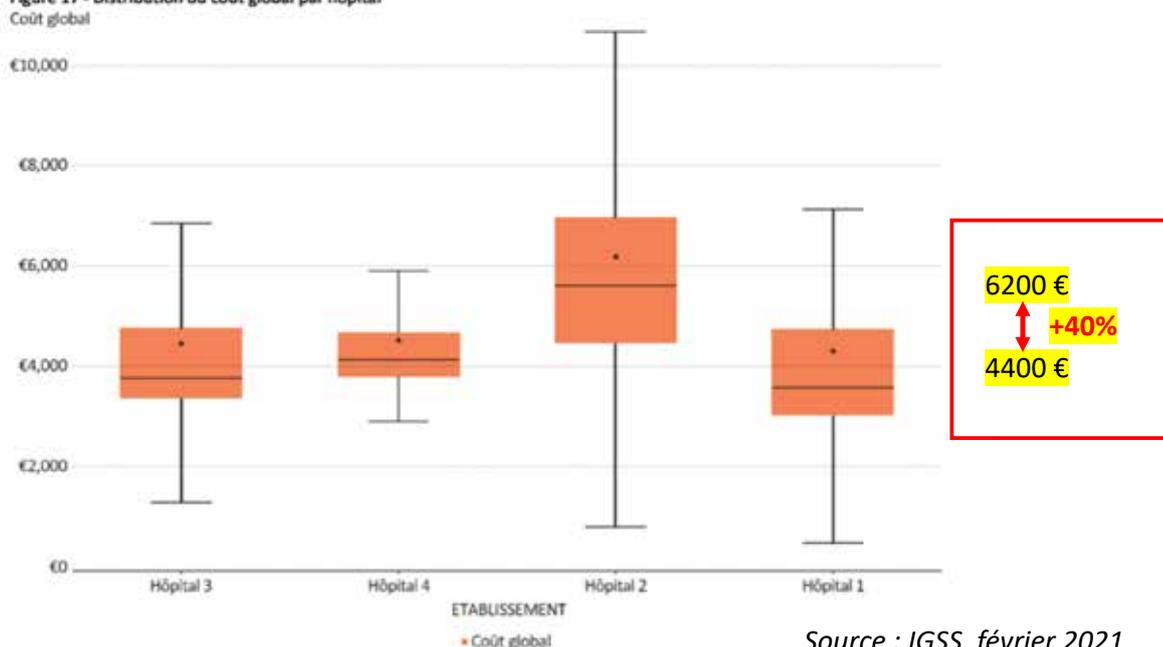
Coût moyen	Ambulatoire sans prise en charge
Coût moyen d'un traitement	243,51 €

NB : Coût pour une échographie standard (8E13) au cabinet libéral : 99,80 € (y compris la location d'appareil)

IGSS, 2020

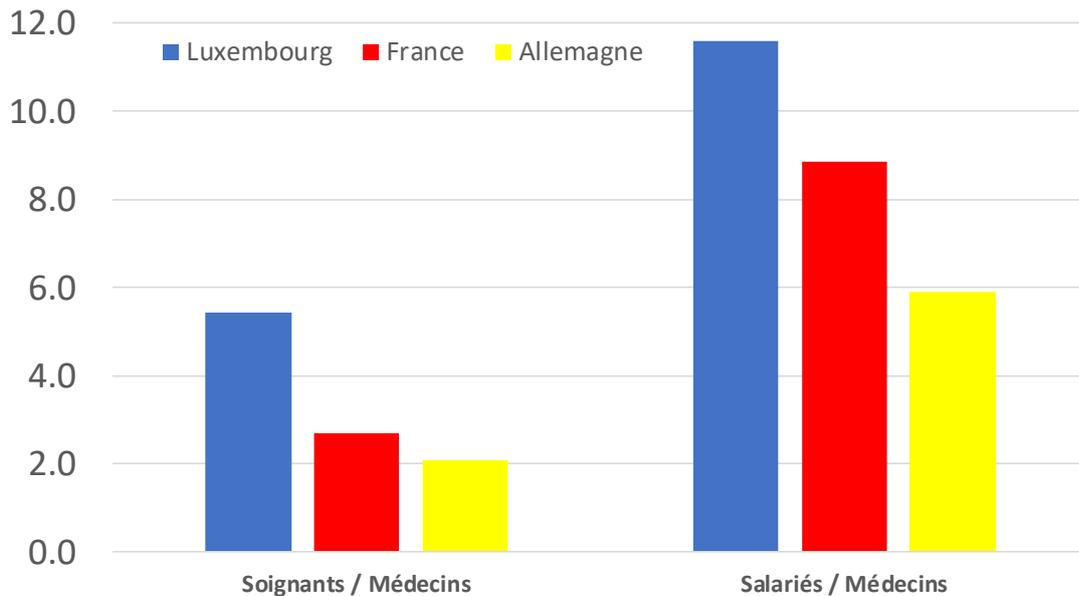
Coût par séjour par hôpital

Figure 17 - Distribution du coût global par hôpital



Source : IGSS, février 2021

Comparatif : personnel hospitalier



Sources : IGSS, Misa (Rapport Lair), Eurostat, Destatis

Charge administrative au sein des hôpitaux

Estimée à **50 %** du temps de travail !!

Financement hospitalier : constats

- Progression des dépenses malgré l'EBG
- Activité globale freinée (planification, EBG, contraintes immobilières, personnel, ...)
- Financement « hospitalo-centré »
- Sous-financement du médico-technique
- Grosse variabilité des « coûts par séjour » entre les 4 établissements hospitaliers
- PEC « ambulatoire » semble nettement moins chère que PEC stationnaire
- Nombre élevé de personnel / médecins
- Ratio élevé de soignants (et de personnel en général) / médecins
- Surcharge de travail administratif du personnel soignant

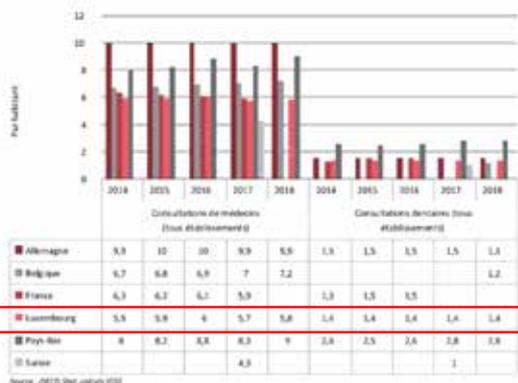
Système de conventionnement actuel

Perspectives ...

Principes

- Conventionnement obligatoire et automatique
- Tarifs imposés

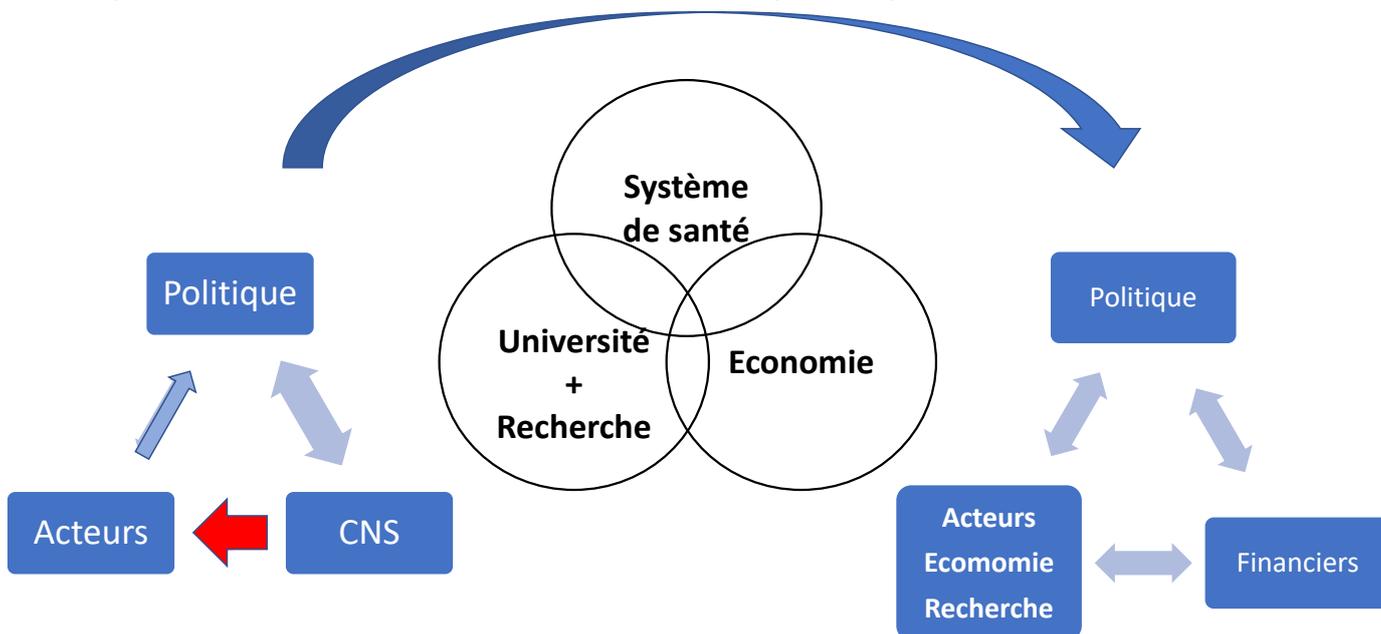
Graphique 4 - Consultations médicales par habitant de 2014 à 2018



Problèmes

- Pas de garantie ni à l'accès ni à la qualité des prestations
- Attractivité piètre pour certaines professions de santé
- Conflit constitutionnel avec les prof libérales
- Risque de coûts non maîtrisés (conventionnement automatique)
- Financement de l'extrahospitalier insuffisant

Système de santé : vision, perspective



1. Secteur hospitalier

1. « Concentration » sur les activités médicales lourdes :
 - Services médicaux autorisés, Soins infirmiers, Psychologie, Kinésithérapie, Diététique, Pharmacie, Laboratoire, Assistance sociale⁷
 - Simplification de l'organisation de chaque H
 - CA : 50% professions de santé
2. Création d'un établissement public « service national » regroupant les services médicaux nationaux multisites
 - CA constitué par les représentants des établissements hospitaliers actuels
 - Structure accessible aux médecins autorisés concernés

2. Structures extrahospitalières

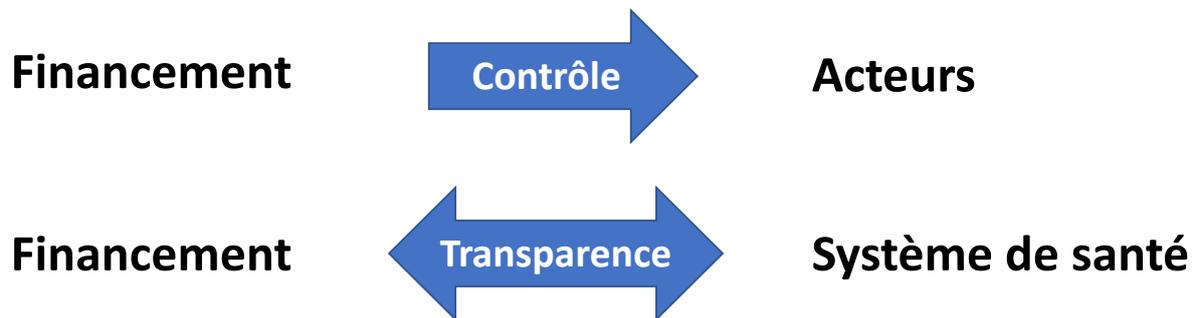
- Organisation par sociétés de professions de santé
 - Sociétés constituées exclusivement de professions de santé reconnues (actionnaires)
 - Cession des parts à la fin de l'activité professionnelle
 - Investissements et réinvestissements restent dans la société
- Liens contractuels avec les établissements hospitaliers / services nationaux

3. Création d'une structure logistique nationale

- Missions : **Informatique, achat, pharmacie, hygiène, ...**
 - Etablissements hospitaliers
 - Extrahospitalier
 - Maisons de soins
 - **Hôpital militaire**
- CA : experts en logistiques, état (selon PPP)
- Reprise de certains salariés des établissements hospitalier
 - Réorganisation interne avec meilleure complémentarité interne des ressources humaines

Financement ...

Changement de paradigme



Système de conventionnement (Règles ≠ Diktat)

- Accès au conventionnement par les prestataires
 - Négociation entre les professions libérales et la CNS
 - Win-win-win (patient-professions de santé-CNS)
- Liberté de négociation des tarifs pour actes et services (cf litige au départ du *Gesondheetsdësch*)
- Forfaits pour prise en charge de frais directs et indirects liés à l'utilisation d'un appareil
- Prise en charge ciblée par la CNS (via les statuts)
- Cotisation au-delà du plafond actuel dans une caisse complémentaire
- Remboursement du patient soit par la CNS exclusivement soit par la CNS et une complémentaire

Enjeux financiers

Potentiel d'efficience

1. Transparence
2. Moins de lits stationnaires
3. Moins de travail administratif pour les soignants
4. Soins primaires :
 - Moins d'urgences hospitalières
 - Moins de transferts des maisons de soins
5. Centralisation de la logistique

1. 20000 séjours x 1800 €
= 36 mio €
2. 1000 lits : 300 mio €
3. 4400 soignants : 150-200 mio €
4. 20 – 40 mio €
5. Gain en efficience..

Enjeux financiers

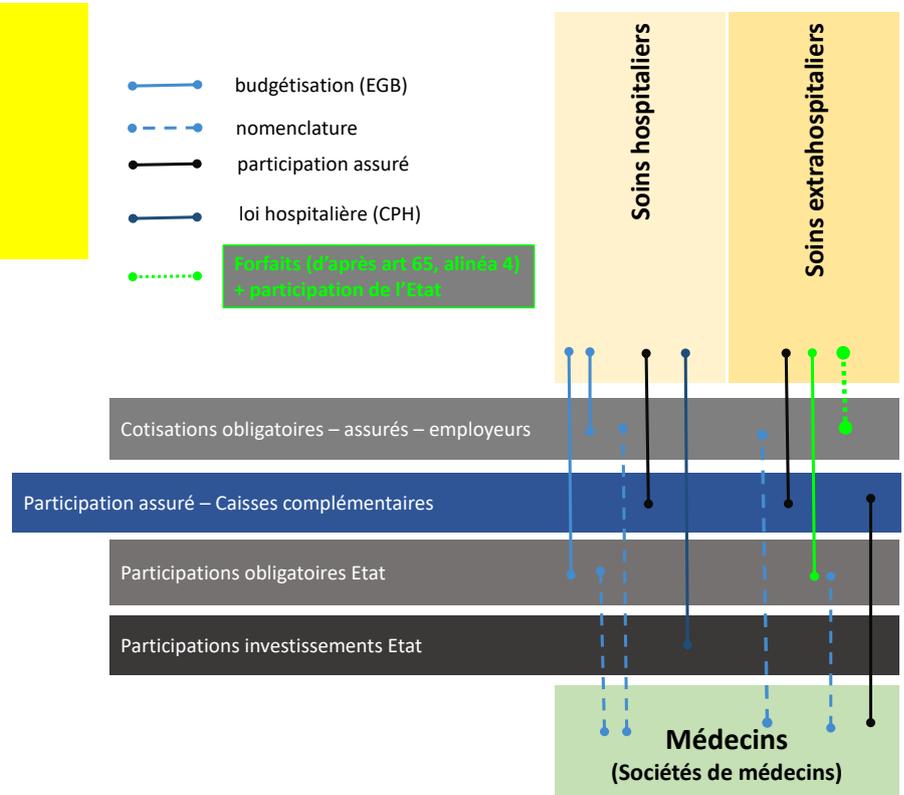
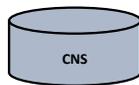
Potentiel d'efficience

1. Moins de lits stationnaires
2. Moins de travail administratif pour les soignants
3. Soins primaires :
 - Moins d'urgences hospitalières
 - Moins de transferts des maisons de soins
4. Centralisation de la logistique

Dépenses supplémentaires

1. Financement de l'extrahospitalier
2. Nomenclature des médecins et médecins dentistes
3. Surface hospitalière de réserve
4. Médecine préventive
5. Fond d'indemnité pour aléa thérapeutique
6. Dépenses spéciales
 - Infrastructure de recherche ..
 - ..

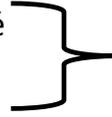
Financement transparent
 ≠ « Querfinanzierung »
 ex : CHL



Conclusion ...

1. Hospitalier

- EBG : financement peu transparent, et déséquilibré
- Bureaucratisme = cher
- Sous-financement du médico-technique



Audit indépendant à faire !

- Restructuration hospitalière utile (regroupement de services nationaux)

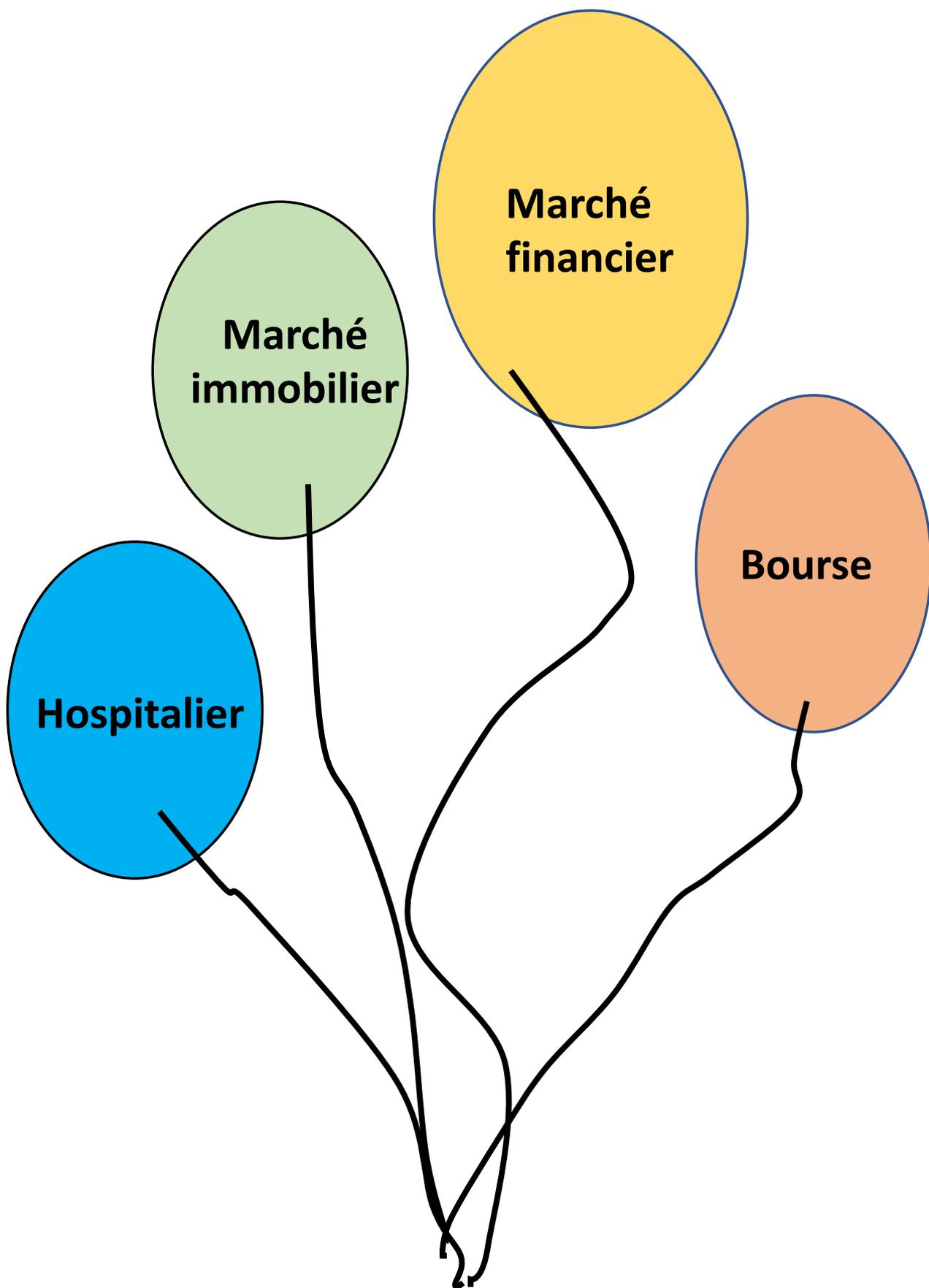
2. Création d'une structure nationale de logistique

3. Extrahospitalier

- Financement par forfaits
- Base légale existante (CSS, art 65, alinéa 4) mais forfaits à créer dans la nomenclature

4. Assurance maladie et conventionnement obligatoire tel qu'en vigueur

- Risque de médecine à 2 classes (sous-financement de médecine de pointe)
- Risque de dépenses incontrôlées
- Envisager remboursements sélectifs des patients (sans risque de médecine à 2 classes)



VENTE / LOCATION

d'un cabinet médical à 200m du CHdN à Ettelbruck



Prix sur demande

Disponibilité: **Fin 2022**

Finitions et agencements au choix de l'acquéreur

Surface cabinet: **164 m²**

Surface cave: **25 m²**

3 emplacements extérieurs

3 emplacements intérieurs

Détail des pièces

Accueil	16,82 m ²
Consultation 1	18,31 m ²
Consultation 2	19,59 m ²
Consultation 3	15,57 m ²
Consultation 4	20,22 m ²
Couloir	17,79 m ²
Cuisine	9,51 m ²
Salle d'attente	17,63 m ²
Salle d'échographie	5,04 m ²
Sanitaires	5,84 m ²
Stockage	5,04 m ²

N'hésitez pas de nous contacter en cas de besoin d'informations supplémentaires:

T +352 26 80 37 91 62

info@s-buildings.lu

S-BUILDINGS

S-Buildings S.A.
27, Rue de la Gare
L-9122 Schieren



AMMD – PATIENTE VERTRIEDUNG-COMMUNIQUÉ CAMPAGNE VACCINATION COVID-19



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Réf.: S-25255/21/s/f

Luxembourg, le 3 mai 2021

Madame Paulette LENERT
Ministre de la Santé

Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg

Monsieur Romain SCHNEIDER
Ministre de la Sécurité sociale

26 rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg

Concerne : **Patiente Vertriebung A.s.b.l.**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Ces derniers jours, la **Patiente Vertriebung** asbl (ci-après « PV »), s'est adonnée à diffuser une série de communiqués de presse au sujet de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Dans ses derniers communiqués, curieusement cosignés par l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC), elle a particulièrement critiqué le Gouvernement et les médecins vaccinateurs.

L'AMMD souhaite d'emblée dénoncer cet amalgame malsain entre des questions spécifiques de santé publique en temps de pandémie et la défense d'intérêts de consommateurs de biens.

Il est compréhensible que les citoyens soient devenus circonspects relativement à la question de la stratégie vaccinale et ceci en raison des informations préoccupantes au sujet des vaccins à vecteur tel que le vaccin Vaxzevria d'AstraZeneca ou encore le vaccin Janssen de Johnson & Johnson et des hésitations des autorités nationales et internationales à leur sujet et en particulier au constat d'une complication rare mais grave et potentiellement mortelle de thrombose veineuse cérébrale, qui semble en rapport avec l'administration de ces produits. Toutefois, d'après les informations scientifiques disponibles, le taux de survenue de cette complication serait très faible avec une soixantaine de cas rapportés sur 9 millions de doses administrées. La plupart des cas de thromboses de cette nature sont survenues chez des femmes de moins de 60 ans.

Il convient cependant d'insister sur le fait que l'EMA, tout comme l'OMS, estiment toujours que les bénéfices de ces vaccins l'emportent largement sur les risques.

Dans cette situation déjà compliquée, où nous ne disposons pas de suffisamment de doses vaccinales et encore moins de doses d'un produit déterminé, pour assurer une vaccination rapide de l'ensemble de la population, nous nous retrouvons dans une véritable course contre le virus et ses mutants. C'est évidemment la vaccination de masse qui nous permettrait de sortir de cette crise sanitaire inédite. L'Etat organise l'acquisition des vaccins, et le processus de vaccination de masse des citoyens selon des ordres de priorités établis.





AMMD – PATIENTE VERTRIEDUNG-COMMUNIQUÉ CAMPAGNE VACCINATION COVID-19

Toutefois, s'il peut être légitime que des médecins et des citoyens éprouvent des préférences vis à vis de l'un ou l'autre des vaccins déjà disponibles, on peut regretter que les rares complications graves d'un vaccin, puissent alerter davantage que les conséquences graves voire létales mais de toute façon beaucoup plus conséquentes de la COVID-19, tant du point de vue sanitaire que social et économique.

Toute action visant à inquiéter davantage les patients ou à les remonter contre un produit en particulier, est dès lors inopportune et problématique. Ce sont pourtant précisément ces messages qui ont été récemment colportés par la PV. Alors qu'elle devrait parfaitement connaître le fond du problème, elle juge opportun de mettre en soi-disant contradiction les recommandations des médecins traitants avec les dires des médecins vaccinateurs, qui eux ne font qu'exécuter les décisions gouvernementales. Elle pointe aussi du doigt le Gouvernement : « la PV constate un manque de transparence dans l'implémentation de ce même processus vis-à-vis du public ».

Ces communiqués malheureux de la PV appuyés par l'ULC suggèrent sans ambiguïté que les patients ne peuvent pas avoir confiance envers les médecins vaccinateurs qui « devraient » respecter les consignes de leur médecin traitant. Il est inacceptable de vouloir ainsi discréditer le corps médical en suggérant que les propositions des médecins traitants devraient être suivies par les médecins vaccinateurs tout en sachant qu'il est pour le moment tout à fait impossible de respecter des préférences individuelles aussi compréhensibles ou légitimes soient-elles. Il est tout aussi inacceptable de stimuler ainsi les frustrations des patients qui se voient refuser leur choix personnel - pas toujours scientifiquement fondé, dans les centres de vaccination.

La pandémie a bien illustré aux citoyens les limites de cette médecine étatique, instaurée par nécessité. En conséquence, l'AMMD ne peut qu'espérer que les citoyens puissent disposer à nouveau et rapidement des choix qui leur sont précieux et sont compréhensibles, et que les médecins puissent librement prescrire. Au stage actuel des choses cependant, il faut éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Cette campagne de communication, partisane et peu éclairée, menée par la PV, révèle son état d'esprit et sa vraie nature. Elle accentue l'état d'inquiétude des citoyens plutôt que de les rassurer. En semant le doute quant à la vraie sécurité des vaccins susmentionnés, elle ne défend pas les intérêts des patients dont certains risquent de ne pas vouloir se faire vacciner par une crainte ainsi inutilement provoquée. Elle tente de discréditer sans raison les médecins vaccinateurs qui se sont volontairement mis au service du public. Nous pouvons confirmer en effet des altercations regrettables qui se sont produites entre certains patients et le personnel ou des médecins des centres de vaccination.

D'une manière récurrente, et depuis une vingtaine d'années déjà, la PV, animée par son Président éternel, ancien syndicaliste, se donne l'étiquette de défendre les vrais intérêts des patients en les opposant assez régulièrement avec ceux du corps médical et médico-dentaire.

Nous estimons que la légitimité d'une défense des intérêts des patients, objective et correcte, dans le chef de la PV est franchement douteuse. A ce sujet relevons qu'en effet, la PV n'est pas une association dont la qualité de membre puisse s'acquérir facilement : Elle prend plutôt les caractéristiques d'un club fermé. Pour s'en rendre compte, il suffit d'en lire les statuts. Selon l'article 3, pour devenir membre effectif, il faut que : (1) le candidat doit être parrainé par deux membres effectifs au moins ; (2) l'adhésion doit être confirmée lors d'une délibération par majorité qualifiée des trois quarts des voix lors de la prochaine assemblée générale à laquelle devront assister, ou être dûment représentés, les deux tiers des membres effectifs ; (3) le candidat doit payer sa cotisation annuelle.

Le répertoire des associations publié pour 2017 renseigne quelques 550 membres nommés individuellement le reste des « dizaines de milliers de membres » indiqués par la PV étant plutôt des membres d'autres associations à objet social divers.

La PV est en outre subsidiée par l'Etat et le Ministère de la Santé publie un rapport d'activité, qui est assez révélateur. Il en ressort que la PV assure en moyenne environ 3 coups de téléphone par jour. Pour assumer cette charge elle engage 5 personnes.



AMMD – PATIENTE VERTRIEDUNG-COMMUNIQUÉ CAMPAGNE VACCINATION COVID-19

Que la PV, avec sa gouvernance opaque et ses activités marginales et souvent partisans, soit financée par l'Etat admettant son agitation opportuniste, sans contrôle particulier du niveau objectif et scientifique de son activité, est incompréhensible.

L'AMMD qui ne saurait reconnaître la PV en tant qu'association « des patients », milite en faveur de la création d'un organe officiel et neutre, scientifiquement assisté, qui puisse assumer le rôle pour faire entendre les idées et propositions des patients du pays.

Nous nous permettons de transférer copie de la présente au Collège Médical.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le conseil d'administration,

(s) Dr Alain Schmit
(s) Dr Guillaume Steichen

(s) Dr Carlo Ahlborn
(s) Dr Marc Peiffer

(s) Dr Philippe Wilmes
(s) Dr Jean-Paul Schwartz

15^e Journée d'Étude Périnatalité et addiction : co-naître et agir en 2021

www.hopitauxschuman.lu

**Organisée par le Pôle Femme, Mère, Enfant (FME)
et le Pôle Psychiatrie des HRS**

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

MATINÉE

Accueil des participants

Ouverture de la journée

Représentant du Ministère de la Santé (à confirmer)

Dr Marc Stieber, Chargé de Direction Médicale en Gynécologie-obstétrique du Pôle FME des HRS

Modérateur matinée : **Fabrice Caroulle**, Directeur des Soins du Pôle FME des HRS

Les addictions pendant la grossesse : normes et représentations

Mme Laurence Simmat-Durand, Professeure à l'Université Paris Descartes, chercheuse au Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Société, UMR EHES-S-CNRS-Paris Descartes

Effets des addictions sur la maternité et suivi obstétrical

Dr Gilles Grangé, Gynécologue-obstétricien, Maternité Port Royal, AP-HP Centre - Université de Paris

Pause

Comment parler des addictions ?

Dr Sarah Coscas, Psychiatre, addictologue, Hôpital Paul-Brousse, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Prise en charge du nouveau-né des mères consommatrices d'opioïdes ou sous traitement substitutifs aux opioïdes

Dr Dana Timbolschi, Néonatalogue, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, CMCO

Repas

APRÈS-MIDI

Modérateur après-midi : **Salvatore Loria**, Responsable du Service de Psychologie des HRS

Grossesse et addictions : prise en charge coordonnée en maternité

Mme Corinne Chanal, Sage-femme, coordination "grossesse et addictions", service de gynécologie-obstétrique, CHU Montpellier

Dispositif d'appui à la périnatalité lors d'addictions

Mme Brigitte Dalet, Assistante Sociale, Dispositif d'appui à la périnatalité et aux soins ambulatoires (DAPSA)

Mme Cécile Peltier, Educatrice Spécialisée, DAPSA

Table ronde animée par le Dr Jean-Marc Cloos,

Directeur médical du Pôle psychiatrie des HRS

M. Robert Lamborelle, Psychologue diplômé, Jugend- an Drogenhelfer

Dr Christopher Goepel, Pédopsychiatre, Médecin-Référent du Service National de Psychiatrie Juvenile (SNPJ) des HRS

Dr Birgit De Pourcq, Chargée de Direction Médicale en Gynécologie-obstétrique du Pôle FME des HRS

Dr Claudio Pignoloni, Pédopsychiatre, Médecin-Chef du Service National de Psychiatrie Infantile (SNPI) du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)

Mme Dilia Coimbra, Juge de la Jeunesse au tribunal de la Jeunesse à Luxembourg Ville

Clôture de la journée

Sous le patronage du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

LIEU

Parc Hôtel Alvisse,
120 route d'Echternach
L-1453 Luxembourg

*En présentiel et/ou online en fonction
de l'évolution sanitaire*

@INSCRIPTIONS

www.hopitauxschuman.lu
> rubrique «Actualités»

ou myriam.pirretz@hopitauxschuman.lu
Tél : (+352) 26 333 9002

HORAIRE

8h15 à 16h30



1. REGISTRIES

- Health systems should have population-based registries which monitor the incidence, case mix, treatment and outcomes for cardiac arrest
- Registries should adhere to the Utstein recommendations

2. OUT OF HOSPITAL CARDIAC ARREST

- Data from registries should inform health system planning and responses to cardiac arrest
- All European countries are encouraged to participate in the European Registry of Cardiac Arrest (EuReCa) collaboration

3. IN HOSPITAL CARDIAC ARREST

- Data from registries should inform health system planning and responses to cardiac arrest

4. LONG TERM OUTCOMES

- Clinicians should be alert to longer term consequences of cardiac arrest and refer for specialist support where required

5. POST CARDIAC ARREST REHABILITATION

- There is a need for more research and greater provision of post resuscitation rehabilitation services

KEY EVIDENCE

29

countries participated in the European Registry of Cardiac Arrest (EuReCa) collaboration

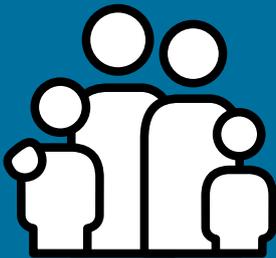


Out of hospital cardiac arrest registries exist in approximately

70%

of European countries but the completeness of data captures varies widely

KEY RECOMMENDATIONS



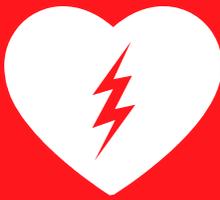
Health systems should have population-based registries which monitor the incidence, case mix, treatment and outcomes for cardiac arrest



Registries should adhere to the Utstein recommendations for data definitions and outcome reporting

EPIDEMIOLOGY OF OUT OF HOSPITAL CARDIAC ARREST

KEY EVIDENCE



The annual incidence of OHCA in Europe is between 67 to 170 per 100 000 inhabitants



The rate of bystander CPR varies between and within countries (average 58%, range 13% to 83%)



The use of automated external defibrillators (AEDs) remains low in Europe (average 28%, range 3.8% to 59%)



Survival rates at hospital discharge are on average 8%, varying from 0% to 18%

KEY RECOMMENDATIONS



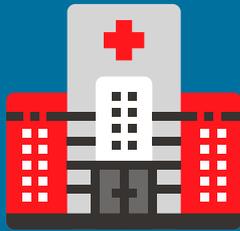
Data from registries should inform health system planning and responses to cardiac arrest



All European countries are encouraged to participate in the European Registry of Cardiac Arrest (EuReCa) collaboration

EPIDEMIOLOGY OF IN HOSPITAL CARDIAC ARREST

KEY EVIDENCE



The annual incidence of IHCA in Europe is between 1.5 and 2.8 per 1,000 hospital admissions



Factors associated with survival are the initial rhythm, the place of arrest and the degree of monitoring at the time of collapse



Survival rates at 30 days / hospital discharge range from 15% to 34%

KEY RECOMMENDATIONS

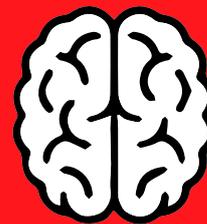


Data from registries should inform health system planning and responses to cardiac arrest

KEY EVIDENCE



Amongst survivors with a good neurological outcome, neurocognitive, fatigue and emotional problems are common and cause reduced health related quality of life



Patients and relatives may develop post-traumatic stress disorder

KEY RECOMMENDATIONS



Clinicians should be alert to longer term consequences of cardiac arrest amongst patients and relatives and refer for specialist support where required

POST CARDIAC ARREST REHABILITATION

KEY EVIDENCE



There is wide variation in the provision of rehabilitation services following cardiac arrest



Many patients do not have access to post cardiac arrest rehabilitation



Resuscitation guidelines are based on substantially less studies compared to guidelines for acute cardiovascular events/ heart failure

KEY RECOMMENDATIONS



There is a need for more research and greater provision of post resuscitation rehabilitation services

Out of ERC Guidelines 2021

<https://cprguidelines.eu>



HÔPITAUX DE GARDE – MAI / JUIN / JUILLET 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé

Région Sud:

Tous les jours, 24/24 h

Centre hospitalier Emile Mayrisch – site Esch

Région Nord:

Tous les jours, 24/24 h

Centre Hospitalier du Nord – Hôpital St. Louis Ettelbruck

Région Centre: de 07:00 heures le premier jour à 07:00 heures le lendemain

HK Hôpital Kirchberg
9, rue Edward Steichen, Kirchberg

CHL Centre Hospitalier de Luxembourg
4, rue Barblé, Lux-Ville

HK+CHL HK 07:00 - 19:00 et CHL 19:00 - 07:00

Mai				Juin				Juillet						
	7h	17h	19h	7h		7h	17h	19h	7h		7h	17h	19h	7h
sam	01	CHL		mar	01	HK + CHL		CHL	jeu	01	HK + CHL		CHL	
dim	02	CHL		mer	02	HK + CHL		HK	ven	02	HK + CHL		HK	
lun	03	HK + CHL		jeu	03	HK + CHL		CHL	sam	03			HK	
mar	04	CHL		ven	04	HK + CHL		HK	dim	04			HK	
mer	05	HK + CHL		HK	sam	05		HK	lun	05	HK + CHL		CHL	
jeu	06	CHL		dim	06	HK		HK	mar	06	HK + CHL		HK	
ven	07	CHL		HK	lun	07	HK + CHL		CHL	mer	07	HK + CHL		CHL
sam	08	HK		mar	08	HK + CHL		HK	jeu	08	HK + CHL		HK	
dim	09	HK		mer	09	HK + CHL		CHL	ven	09	HK + CHL		CHL	
lun	10	CHL		jeu	10	HK + CHL		HK	sam	10			CHL	
mar	11	HK + CHL		HK	ven	11	HK + CHL		CHL	dim	11			CHL
mer	12	CHL		sam	12	CHL		CHL	lun	12	HK + CHL		HK	
jeu	13	HK		dim	13	CHL		CHL	mar	13	HK + CHL		CHL	
ven	14	HK		CHL	lun	14	HK + CHL		HK	mer	14	HK + CHL		HK
sam	15	CHL		mar	15	HK + CHL		CHL	jeu	15	HK + CHL		CHL	
dim	16	CHL		mer	16	HK + CHL		HK	ven	16	HK + CHL		HK	
lun	17	HK + CHL		HK	jeu	17	HK + CHL		CHL	sam	17			HK
mar	18	CHL		ven	18	HK + CHL		HK	dim	18			HK	
mer	19	HK + CHL		HK	sam	19		HK	lun	19	HK + CHL		CHL	
jeu	20	CHL		dim	20	HK		HK	mar	20	HK + CHL		HK	
ven	21	CHL		HK	lun	21	HK + CHL		CHL	mer	21	HK + CHL		CHL
sam	22	HK		mar	22	HK + CHL		HK	jeu	22	HK + CHL		HK	
dim	23	HK		mer	23	HK + CHL		CHL	ven	23	HK + CHL		CHL	
lun	24	CHL		jeu	24	HK + CHL		HK	sam	24			CHL	
mar	25	HK + CHL		HK	ven	25	HK + CHL		CHL	dim	25			CHL
mer	26	CHL		sam	26	CHL		CHL	lun	26	HK + CHL		HK	
jeu	27	HK + CHL		HK	dim	27		CHL	mar	27	HK + CHL		CHL	
ven	28	HK		CHL	lun	28	HK + CHL		HK	mer	28	HK + CHL		HK
sam	29	CHL		mar	29	HK + CHL		CHL	jeu	29	HK + CHL		CHL	
dim	30	CHL		mer	30	HK + CHL		HK	ven	30	HK + CHL		HK	
lun	31	HK + CHL		HK					sam	31			HK	



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B794 DU 24/02/2021	Docteur Hussain AL MOHAMMAD , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B795 DU 24/02/2021	Docteur Florence BOURLOND , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B796 DU 24/02/2021	Docteur Nesrine DEL-LERO , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en pédiatrie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B797 DU 24/02/2021	Docteur Bob EDON , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en hématologie générale le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B798 DU 24/02/2021	Docteur Mehdi IDRISSE KAITOUNI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en urologie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B799 DU 24/02/2021	Docteur Dorcas KALENGA-MBU autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B800 DU 24/02/2021	Docteur Karin KOSTER autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B801 DU 24/02/2021	Docteur Hicham MOKADDEM , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine du travail le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B802 DU 24/02/2021	Docteur Savvas SAVVIDIS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B803 DU 24/02/2021	Docteur Imen TOUATI , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en psychiatrie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B804 DU 24/02/2021	Docteur Alexandros TSOLIAS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B805 DU 24/02/2021	Docteur Anouk WURTH , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 3 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B806 DU 24/02/2021	Docteur Mihaela DILION-POPOVICI , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B807 DU 24/02/2021	Docteur Vimal Raj Nitish GUNNESS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurochirurgie le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B808 DU 24/02/2021	Docteur Luis PERZ-CASANOVA GOMEZ , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anatomie pathologique le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B809 DU 24/02/2021	Docteur Karen ROSE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B810 DU 24/02/2021	Docteur Jean-Jacques STELMES autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiothérapie le 11 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B811 DU 24/02/2021	Docteur Charel LINSTER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en néphrologie le 14 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B812 DU 24/02/2021	Docteur Faton FEJZULI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 16 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B813 DU 24/02/2021	Docteur Thomas HUBRICH , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 16 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B814 DU 24/02/2021	Docteur Eleni KAMPOURAKI , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en pédiatrie le 17 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B815 DU 24/02/2021	Docteur Elena SKRIPKINA , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 17 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B816 DU 24/02/2021	Docteur Thomas VANHOVE , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 17 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B817 DU 24/02/2021	Docteur Undine KNOLLE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en urologie le 18 décembre 2020



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B819 DU 24/02/2021	Docteur Hatem CHERIAA , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B820 DU 24/02/2021	Docteur Mila CORREA LIMA TRINDADE , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B821 DU 24/02/2021	Docteur Moritz GUTH , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B822 DU 24/02/2021	Docteur Anthony DE DYCKER , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B823 DU 24/02/2021	Docteur Sakha FATHI , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B824 DU 24/02/2021	Docteur Viorel TALPA , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B825 DU 24/02/2021	Docteur Mathieu CIPOLAT , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B826 DU 24/02/2021	Docteur Meryam DAKIR , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B827 DU 24/02/2021	Docteur Shandy OBOUTA-LANDRY autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B828 DU 24/02/2021	Docteur Fathi BEN AMOR , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B829 DU 24/02/2021	Docteur Laura Katharina SCHULZ , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B830 DU 24/02/2021	Docteur Mounir TAHMOUNI , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B831 DU 24/02/2021	Docteur Christophe ALBERT , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B832 DU 24/02/2021	Docteur Alain BOITOUZET , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 18 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B833 DU 24/02/2021	Docteur Loïc LIBOT , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 18 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B834 DU 24/02/2021	Docteur Bénédicte DE CEAURIZ , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B835 DU 24/02/2021	Docteur Christine BECK , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B836 DU 24/02/2021	Docteur Lorraine FERRER , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B837 DU 24/02/2021	Docteur François SWINNEN , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B838 DU 24/02/2021	Docteur Jean-François ROGER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 4 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B839 DU 24/02/2021	Docteur Geoffrey BOURG , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B840 DU 24/02/2021	Docteur Alexis CAMPI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B841 DU 24/02/2021	Docteur Constantina DOLIANITIS , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B842 DU 24/02/2021	Docteur Georgios VASILEIOU , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 6 janvier 2021



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B843 DU 24/02/2021	Docteur Peter JANKOWSKI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique le 11 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B844 DU 24/02/2021	Docteur Claude SCHARPANTGEN , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gastro-entérologie le 11 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B845 DU 24/02/2021	Docteur Mario KRONZ , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie gastro-entérologique le 18 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B846 DU 24/02/2021	Docteur Anna Maria RECKTENWALD-DECKER , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie générale le 18 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B847 DU 24/02/2021	Docteur Myriam CESCUTTI , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurologie le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B848 DU 24/02/2021	Docteur Christian GEMMEL , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gastro-entérologie le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B849 DU 24/02/2021	Docteur Christian GEMMEL , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B850 DU 24/02/2021	Docteur Larisa Marina ZAHAN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 21 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B851 DU 24/02/2021	Docteur Saleh KAYSI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en néphrologie le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B852 DU 24/02/2021	Docteur Michal NAJFELD , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B853 DU 24/02/2021	Docteur Thuy Anh TRAN , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en cardiologie le 28 janvier 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B854 DU 24/02/2021	Docteur Jing Tung Joyce CHAN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 18 décembre 2020
EXTRAIT DU MÉMORIAL B855 DU 24/02/2021	Docteur Maher ABBES , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B856 DU 24/02/2021	Docteur Sepideh BARJASTEH DELFOROOZ , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B857 DU 24/02/2021	Docteur Nikolaos KOSTULAS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurologie le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B858 DU 24/02/2021	Docteur Alexandru MARINESCU , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B859 DU 24/02/2021	Docteur Stephan PIWONSKI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 5 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B860 DU 24/02/2021	Docteur Samy IFEKA BONKOMO NKASO , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B861 DU 24/02/2021	Docteur Yasser KHEIRBEK , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gastro-entérologie le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B862 DU 24/02/2021	Docteur Polysie NGASSEU , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B863 DU 24/02/2021	Docteur Kathrin REINECKE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B864 DU 24/02/2021	Docteur Hans-Peter Christoph SCHUH , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie générale le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B865 DU 24/02/2021	Docteur Hans-Peter Christoph SCHUH , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie gastro-entérologie le 17 février 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B870 DU 25/02/2021	Docteur Mario KRONZ , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie générale le 18 janvier 2021



SONT DEVENUS MEMBRES

Madame le Docteur CHOUCROUN Danielle	Médecin généraliste	6 rue de la Fonderie L-1531 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur DESORMAIS Anthony	Médecin-dentiste	7A rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur KLESER Holger	Médecin spécialiste en anesthésie- réanimation	Clinique Bohler, Hôpital Kirchberg 5 rue Edward Steichen L-2540 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur LEBRUN Gilles	Médecin-dentiste	31 rue des Aubépines L-1145 LUXEMBOURG
Madame le Docteur LEMKE Janine	Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique	121C route d'Arlon L-1150 LUXEMBOURG
Madame le Docteur MACHADO PINTO Sabrina	Médecin-dentiste	56 boulevard J-F. Kennedy L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE
Monsieur le Docteur PONGAS Marios	Médecin spécialiste en pédiatrie	4 avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur SATIN Michael	Médecin-dentiste	27 rue du Commerce L-8220 MAMER
Monsieur le Docteur TRIERWEILER Marc	Médecin généraliste	476 route de Thionville L-5886 HESPERANGE



ANNONCES	
A LOUER	Groupe médical pluridisciplinaire depuis 2014 à Limpertsberg (Médecine esthétique, angiologie, et médecine dentaire) loue deux cabinets dentaire moderne disposant d'un fauteuil, d'une radiographie panoramique et d'une salle de stérilisation, soit un équipement de pointe dans un cadre agréable et dynamique. Les consommables, l'assistante dentaire sont à la charge du dentiste. Possibilité de bénéficier du secrétariat médical (Prise des rendez-vous) du groupe. Tél. 26 20 11 90 E-mail : gm.pasteur.lux@gmail.com
A LOUER	Au centre d'Ettelbruck. Cabinet de dermatologie d'une superficie de 204.46 m ² , très bien situé, au 2ème étage avec ascenseur, totalement équipé, avec parking, comprenant un hall d'entrée et une réception, une salle d'attente, 5 salles de consultation, 1 salle d'op (pour petites interventions), une salle pour UV Thérapie, 2 WC, une petite cuisine, une cave. Patientèle agréable et fidèle. Possibilité de bénéficier du secrétariat médical existant. Disponibilité immédiate. Ecrire la rédaction du corps médical sous chiffre N°110 E-mail : secretariat@ammd.lu
A LOUER	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire avec 3 salles de soins, complètement équipées. Tél 661 435 582
A LOUER	Ehnen. Particulier loue maison de rapport d'une surface de 500m ² pour l'installation d'un cabinet médical. Les locaux disposent d'une entrée principale avec réception, 8 pièces séparées, possibilité d'installer plusieurs salles d'attente, grande cave de 300m ² et 16 emplacements extérieurs. A 5minutes de la frontière allemande. Accès adapté aux personnes à mobilité réduite. Disponibilité à partir de 09/21. Contact par téléphone ou E-mail Mr Linster Claude +352 621 140 172 ou linsterc@pt.lu
A LOUER	EHNEN: Privatperson vermietet grosses Gebäude von ungefähr 500m ² zur Eröffnung einer Arztpraxis. Eingangsbereich mit Rezeption, 8 geräumige Zimmer, Einrichtung mehrerer Wartezimmer möglich, grosser Keller von 300m ² , 16 Aussenstellplätze in eigenem Hof. 5 Minuten Entfernung zur deutsch-luxemburgischen Grenze. Behinderten gerechter Zugang zum Gebäude. Verfügbar ab 09/21. Kontakt per Telefon oder E-Mail LINSTER Claude +352 621 140 172 oder linsterc@pt.lu
REPRISE DE CABINET	Recherchons cabinet généraliste à céder à Luxembourg ou grande périphérie avec accompagnement du cédant quelques mois. Tél : 00 32 49 557 40 65
REPRISE DE CABINET	Cherche cabinet dentaire à reprendre orientation paro-implanto-prothèse-esthétique de qualité. Démarche qualité en place appréciée. Achat des locaux envisageable. Situation Luxembourg-centre avec parkings et stationnements à proximité. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°100 E-mail secretariat@ammd.lu
A ACHETER	Médecin-dentiste, cherche à acheter cabinet dentaire à Luxembourg-ville. Merci de nous contacter au 691 132 136
A VENDRE	Luxembourg-Belair. Cabinet dentaire à reprendre en 2022. Superficie +/- 100 m ² , deux fauteuils, OPT. Possibilité rachat des murs. E-mail sb@lgavocats.lu
A VENDRE	Au Sud du pays. Esch sur Alzette, cabinet en progression de développement possédant 2 installations complètes avec RX digitale et RX panoramique. Pour cause de déménagement. Pour toute information complémentaire, contactez par mail à l'adresse suivante : luxcabdent@gmail.com
A VENDRE	Bereldange. Cabinet dentaire avec laboratoire est à vendre (pour raisons de santé) après 15 ans au Luxembourg. Ecrire à la rédaction du Corps Médical sous chiffre n°118 E-mail secretariat@ammd.lu
A VENDRE	Une table d'examen, un fichier DIN A5 couleur blanc cassé (stahl-karteischränk 3 Schübe, 3 Bahnen) et un fichire A4 couleur gris clair (Bisley Karteischränk, 2 Schübe für Hängeregister). Me contacter E-mail scholl.charles@gmx.net
A VENDRE	Echographe Acuson NX-2 ELITE, parfait état, date de mise en service novembre 2019, sous garantie avec mise à jour du système jusqu'à 2024 avec 3 sondes : incurvée (abdomen+urologie), linéaire avec mode panoramique (thyroïde, vasculaire et orthopédie) et cardio avec module ECG. Visite avec essaie possible. Pour toute information et question : fischer@cm-mamer.lu
A VENDRE	Région Sud du Luxembourg. Médecin-dentiste, recherche pour cause de départ en retraite, repreneur pour cabinet en activité. Pour tout renseignement écrire à cabinetdentaireinfo34@gmail.com



ANNONCES	
A VENDRE	Je vends l'inventaire d'un cabinet dentaire. Il s'agit de deux unités (chaises) dentaires, un système de radiographie fixe, deux tables de travail avec tiroirs, deux plafonniers, des différents instruments et outils, machine ultrasonique pour nettoyage, soudeuse de sachets stériles, autoclave LISA et d'autres accessoires pour un cabinet. Prix : 45 000 euros à discuter E-mail : vernes.t90@gmail.com
A VENDRE	Orthophos XG 3D ready avec Ceph en parfait état (année de fabrication 2013), pour cause d'acquisition nouvelle. Prix 15 000 euros à discuter. Pour tout renseignement : Tél. 56 74 87 Fax 56 33 32
A VENDRE	Esch-sur-Alzette. Cabinet dentaire à céder. 2 fauteuils. Orthopantomogramme. Contact par E-mail : mazdahwxc@gmail.com
A VENDRE	Appareil d'échographie Samsung UGEO H60 (année 2015) avec 2 sondes PV 12 000 Euros tél : 621 153 183
RECHERCHE ASSOCIE/ ASSOCIEE	Mamer. Centre médical avec deux médecins généralistes cherche un/une associé/associée pour compléter son équipe. Langue Luxembourgeoise indispensable. E-mail : fischer@cm-mamer.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Bertrange. Cabinet dentaire pédodontie exclusive avec deux fauteuils recherche un collaborateur/collaboratrice pédodontiste/omnipraticien pour association. Temps partiel ou complet à convenir. Merci d'envoyer votre CV à mriosrodenas@gmail.com
RECHERCHES COLLABORATEURS	Localisation Luxembourg Centre et Est. Cabinet pluridisciplinaire Médecine Esthétique & Médecine Dentaire cherche collaborateurs : médecin dentiste omnipraticien, orienté traitement global et collage, endodontiste exclusif, orthodontiste exclusif, médecin Esthétique, médecin Nutritionniste, Chirurgie plastique, cadre de travail agréable & dynamique, traitement globaux, équipement de pointe; excellence dans le travail exigée. Jeunes confrères acceptés sous condition d'une envie de formation continue en parallèle et d'une formation initiale suffisante. Merci d'envoyer votre CV, des cas cliniques iconographiés sont un plus. Poste disponible de suite avec une activité déjà existante. Contact aab.clinic@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR	Mondercange. Jeune médecin généraliste recherche collaborateur pour reprise d'un cabinet médical de 2 médecins à partir de juin 2021. Merci de me contacter par E-mail : emilie.kihn@hotmail.com ou téléphone 691 219 003
RECHERCHE COLLABORATION	Le Centre Médical Rollingergrund, cherche un jeune médecin (f/m) pour compléter l'équipe. Prière d'envoyer un CV par E-mail : info@cmr.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontiel), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, cherche à intégrer un cabinet pour une futur collaboration ou à reprendre un cabinet déjà existant. Tél : 621 525 787. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°108 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Cabinet dentaire (omnipraticien et implantologie) à Luxembourg-ville, cherche collaboration (omnipraticien) avec une reprise ultérieure. E-mail shatzich@pt.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Orthodontiste avec les 3 années de spécialisation effectuées en vue de l'obtention du diplôme et avec plus de 10 ans d'expérience. Déjà inscrit à l'ordre de Luxembourg pour travailler à temps partiel dans ce domaine. Organisé, attentif et travaillant bien en équipe. Langues parlées : français, anglais, portugais, espagnol. CV sur demande. E-mail : orhtodontiste.lu@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste diplômé à la Faculté de Médecine de l'Université de Coimbra (Portugal), et ancien enseignant universitaire d'endodontie, ayant une vaste expérience professionnelle et curriculaire (plusieurs post-graduations et formations) cherche des cabinets dentaires pour travailler soit dans les domaines d'Endodontie, Orthodontie, Chirurgie Buccale, soit en tant qu'omnipraticien. Courriel : osvaldosilvamd@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, ayant 14 ans d'expérience. Très bonne expérience en chirurgie orale et implantologie et chirurgie pré implantaire. Disposant de l'autorisation d'exercice au Luxembourg, je suis à la recherche d'un poste en temps partiel (2 ou 3 jours par semaine, y compris le weekend). Activité de chirurgie buccal, implantologie, stomatologie souhaitée. E-mail chadyghazal1@hotmail.com



ANNONCES	
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste allemand, ayant 26 ans d'expérience, pluridisciplinaire en implantologie, parodontologie, les soins des enfants, très engagée, parlant français, anglais, italien recherche une collaboration à temps partiel pour long terme. Plus tard, j'aimerais travailler en collaboration à temps plein. J'aime travailler les weekend ou les soirs. E-mail sabine-eichner@t-online.de website : sabine-eichner.de
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique, avec plusieurs années d'expérience, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg et résident au Pays, recherche une collaboration pour travailler à temps partiel ou temps complet si nécessaire. Disponible de suite. Tél. : 691 601 744 E-mail issatr15@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste (omnipratique) exerçant actuellement à Luxembourg, cherche à intégrer un cabinet en vue d'une future association ou à reprendre un cabinet existant. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre N°117 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, avec plusieurs années d'expérience et autorisation d'exercer au Luxembourg, dans les domaines de la dentisteries pédiatrique, (orthodontie pédiatrique et adulte), chirurgie buccale, pathologie buccale, réhabilitation buccale et esthétique, recherche une collaboration. Langues parlées : portugais, français, anglais, espagnol et italien. Vous pouvez me contacter par E-mail : susanaoliv2010@gmail.com Tél. : 917 304041
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, expérimentée en orthodontie conventionnelle et sur aligneurs, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, cherche une collaboration à temps partiel en orthodontie uniquement. Motivée et sérieuse. Je parle français, anglais et arabe. GSM +33 627 203 536 E-mail : asmameil01@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Diplômée en omnipratique (2017) et parodontologie (CES, 2019-2020) et désireuse de me former en implantologie ; expérience : 3,5 ans (France); autorisation d'exercer au Luxembourg (2021); langues parlées: FR, ANG, ESP, LUX (en cours); déménagement au Luxembourg pour raisons personnelles et recherche une collaboration à Luxembourg-Ville ou alentours de 2 jours/sem. puis évt. à temps plein. Contact : +33 (0)678917344 ; dr.outout@gmail.com .
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste ayant autorisation d'exercer au Luxembourg, recherche une collaboration. Disponible de suite. Contact: dakirmeryam39@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-Centre. Cabinet Ophtalmologie, recherche un collaborateur, collaboratrice. Cabinet établi depuis de nombreuses années. Tél. 621 756 105 ou E-mail : CabinetOphtalmologique@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville. Cabinet médico-dentaire recherche consoeur/confrère pour collaboration temps partiel ou complet à convenir. Connaissance des langues luxembourgeoise, française et anglaise souhaitable. Cadre de travail agréable et confraternel. E-mail : meddentlux@pt.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet dentaire proche Luxembourg-ville , recherche confrère/consoeur spécialiste en parodontologie et en orthodontie. Si intérêt, merci d'écrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre N°119 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire moderne, cherche un médecin-dentiste désirant s'associer, sous-louer partie ou totalité d'un cabinet dans l'hyper Centre de Luxembourg (proche boulevard Royal et parking Monterey). Me contacter par courriel uniquement sur europa@pt.lu
RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES	Luxembourg. Cause départ à l'étranger, cabinet dentaire pluridisciplinaire situé à Merl, recherche un/une spécialiste en endodontie exclusive sous microscope, disposant d'une autorisation d'exercer. Cadre de travail moderne et dynamique. Poste à pourvoir de suite. Merci d'envoyer votre CV par E-mail : dr.remipoirot@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES	Est du Pays. Cabinet dentaire cherche collaborateur/collaboratrice. Connaissance des langues française, allemande et luxembourgeoise souhaitable. E-mail : dentiste.est@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Esch/Alzette. Cabinet dentaire cherche médecin généraliste pour collaboration à temps plein. Merci de nous contacter au 691 132 136



ANNONCES	
RECHERCHE COLLABORATEUR	Strassen. Centre Médico Dentaire pluridisciplinaire dynamique, moderne et bien équipés vis à vis de Marternité CHL, cherche un/une orthodontiste exclusif expérimenté, dynamique et ayant l'esprit d'équipe pour compléter son équipe à raison d'une fois par semaine. Merci d'envoyer votre CV à l'adresse E-mail info@dentalmed.lu
RECHERCHE COLLABORATEURS	Esch/Alzette. Cabinet dentaire cherche des collaborateurs avec plusieurs années d'expérience. Le cabinet a un design très modern, est équipé dernière génération (fauteuils planmeca et CBCT) et il est très bien situé, dans le centre ville. Langues exigées : français et anglais ; un vrai atout : luxembourgeois, portugais ou allemande. Merci d'envoyer votre CV par E-mail : office@dental-care.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR	Mersch. Cabinet Dentaire pluridisciplinaire et bien équipé, cherche médecin-dentiste omnipraticien pour une collaboration de 2 jours/semaine. Cabinet très agréable et moderne avec 3 fauteuils. Contacter par mail. cdaj.med@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR	Près du Centre ville du Luxembourg. Cabinet dentaire jeune et dynamique, cherche orthodontiste 1 jour/semaine et omnipraticien plusieurs jours/semaine pour compléter son équipe. Secrétaire/Assistante à disposition. Cabinet super équipé, salle détente. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse mail suivante : ady.brauman@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR	Région Nord. Cabinet dentaire, recherche médecin-dentiste omnipraticien comme collaborateur. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre 101 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire cherche collaborateur/collaboratrice, dynamique et motivé/motivée pour intégrer équipe. Poste existant, temps partiel ou complet à convenir. Cabinet très agréable, bien équipé, 3 fauteuils, 1 salle de chirurgie, omnipraticien et toute spécialité bienvenue. Langue étrangère souhaitée. Contact : achauvelot@hotmail.fr
RECHERCHE COLLABORATEUR OU COLLABORATRICE	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire qui ouvrira ses portes prochainement à Luxembourg-ville, cherche collaborateur/collaboratrice, omnipraticien ou spécialiste pour rejoindre l'équipe à compter de mars/avril 2021. Le cabinet sera pourvu de 2 fauteuils, et de tout l'équipement nécessaire à une pratique moderne et à un environnement de travail agréable. Merci d'écrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre 111 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Situé au Centre-ville Luxembourg. Cabinet dentaire jeune et dynamique, cherche orthodontiste exclusif à mi-temps pour compléter son équipe. Langues parlées de préférence : français, luxembourgeois, anglais. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 102 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville situé avenue de la liberté. Cabinet médical, recherche Dermatologue pour association. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 104 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Hesperange. Cherche confrère en neurologie (f/m) pour collaboration dans mon cabinet au Centre Médical Hesperange, disponibilité de suite. Merci de contacter : p.delfabbro@cmhesper.lu
RECHERCHE REMPLACANT/ REMPLACANTE	Luxembourg-ville. Dentiste cherche remplaçant(e) pour congé de maternité de début Aout 2021 jusque fin Décembre 2021 pour 20h/semaine. Les jours de travail sont le lundi et le jeudi. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre 116 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE REMPLACANT/ REMPLACANTE	Fachärztin (m/w/d) für Gynäkologie gesucht Für meine top moderne Praxis in Luxembourg:Belair suche ich ab sofort eine Vertretung mit flexibler Arbeitszeitlösung und sehr guter Einnahmemöglichkeit. Erforderliche Sprachen Deutsch/Englisch. Weitere Details per Tel : 352 20 60 20 353 oder E-mail an : lemke@gynecologie-luxembourg.com
RECHERCHE REMPLACEMENT	Médecin généraliste, près de 10 ans d'expérience en libérale et hospitalière, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, recherche mission de remplacement pouvant évoluer à terme vers une collaboration ou une installation. Langues parlées : français et anglais. Disponible dès mi-juin. E-mail ds_laure@yahoo.fr
RECHERCHE REMPLACEMENTS	Médecin anesthésiste réanimateur avec 15 ans d'expérience dans les hôpitaux de Paris, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, cherche mission de remplacement ou une installation au pays. Langues parlées : français, anglais, allemand scolaire, italien et arabe. E-mail abbesmaher@yahoo.fr GSM +33 620 115 171



ANNONCES	
RECHERCHE REPLACEMENTS / COLLABORATION	Médecin généraliste ayant l'autorisation d'exercer et une expérience professionnelle au Luxembourg, recherche missions de remplacements ou de collaboration. Expérience professionnelle avec les nouveaux nés et nourrissons (activité en PMI) et en gynécologie et obstétrique pour généraliste (titulaire du DU). Langues parlées : français (langue maternelle) anglais (couramment) volonté d'apprendre le luxembourgeois. GSM 661 567 862 E-mail Dr.Marie.Vidal@protonmail.com
RECHERCHE REPLACEMENT/ COLLABORATION	Médecin-dentiste français, exclusive en orthodontie, possédant l'autorisation d'exercer au Luxembourg, et assistant universitaire au service ODF au CHU et à la faculté de Reims, j'ai plusieurs années d'expérience en ODF dans le système hospitalier français. Actuellement à la recherche d'une collaboration ou d'un remplacement dans un cabinet ou centre orthodontie (temps partiel ou plein). Curriculum vitae disponible sur demande. jamaljabr88@outlook.com
RECHERCHE REPLACEMENT/ COLLABORATION	Jeune médecin-dentiste, disposant de l'autorisation d'exercice au Luxembourg et ayant déjà exercé au Luxembourg, recherche un remplacement de longue durée et/ou une collaboration avec possibilité d'association ultérieure. Je suis très motivée et sérieuse, j'aime l'omnipratique et je souhaite développer une pratique orientée vers l'esthétique dentaire. Je parle le français, l'anglais et le russe. Vous pouvez me contacter par mail dr.baroche.aygul@gmail.com
RECHERCHE REPLACEMENTS	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontie), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, recherche à faire des remplacements sur une longue durée. Tél: 621 525 787. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°107 E-mail secretariat@ammd.lu
OFFRE D'EMPLOI	Sud du Pays. Cabinet dentaire recherche assistant(e) dentaire expérimenté(e) : assistance au fauteuil, stérilisation, accueil, facturation, gestion de stock. Langues souhaitées : Luxembourgeois, français, allemand, anglais. Horaires et salaire à définir. Poste disponible immédiatement ou à convenir. Envoyez votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous chiffre n°106 E-mail secretariat@ammd.lu
OFFRE D'EMPLOI	Cabinet dentaire spécialisé en orthodontie recherche une secrétaire pour un temps plein 40 heures/semaine ou 2 secrétaires mi-temps (matin et après-midi) parlant français, anglais, luxembourgeois serait un avantage et toute autre langue pour les cabinets d'Esch et de Luxembourg . E-mail orthoportal10@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Cabinet dentaire spécialisé en orthodontie recherche une assistante dentaire débutante ou avec de l'expérience 25-30 heures/semaine pour les cabinets d'Esch et de Luxembourg . E-mail : orthoportal10@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Cabinet dentaire jeune et dynamique recherche une assistante pour 30-40h/semaine en contrat indéterminé. Le but est de créer un projet à long terme dans une bonne ambiance professionnelle. Langue souhaitée : français et anglais. Toutes autres langues est un plus. Ecrire auprès de la rédaction du corps médical e-mail : secretariat@ammd.lu sous chiffre 115
OFFRE D'EMPLOI	Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) à Esch , cherche secrétaire médicale (h/f) auprès du Service "Groupe Anesthésie-Réanimation" en CDI 20h/semaine exclusif (13 h 00-17 h 00) disponible de suite. Activités principales : réceptionner physiquement et par téléphone les patients (Guichet), élaborer les factures des consultations en se basant sur l'application médicale. Profil recherché : souriant(e), capacité d'écoute, bonnes capacités relationnelles, dynamisme, autonomie, et adaptabilité (flexible). Savoir respecter le service médical, avoir des connaissances Windows. Langues parlées : luxembourgeois, français, allemand (la connaissance de l'anglais serait un atout). E-mail : info@anesthesie-esch.lu
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire recherche un(e) assistant(e) dentaire expérimenté(e) pour 20h/semaine en contrat à durée indéterminée. Langues souhaitées: luxembourgeois, français et anglais. Si intérêt, envoyez votre CV à la rédaction du corps médical sous chiffre n°120 E-mail secretariat@ammd.lu



ANNONCES	
OFFRE D'EMPLOI	Esch/Alzette. Cabinet dentaire en pleine expansion recherche pour l'un de ces spécialistes, une Infirmière/Assistante Dentaire pour embauche immédiate en CDI 20h/30h par semaine. Vous recherchez un nouveau défi ou besoin d'un complément d'heures, n'hésitez pas... Langues parlées : luxembourgeois et français sont indispensables. Tous les autres langues sont un atout. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical sous chiffre 121 E-mail secretariat@ammd.lu Les candidatures seront traitées avec discrétions.
OFFRE D'EMPLOI	Cherche assistante-dentaire expérimentée 4 jours/semaine à partir du 01/01/2021. Dr Annick Plein. Ettelbruck. E-mail : pleina@pt.lu
OFFRE D'EMPLOI	Strassen. Centre Médico Dentaire, pluridisciplinaire dynamique, moderne et bien équipés vis à vis de la Maternité CHL, cherche secrétaire/assistante dentaire polyvalente avec l'expériences pour 40 h/semaine. Envoyer votre CV avec lettre de motivation : E-mail info@dentalmed.lu
OFFRE D'EMPLOI	Poste de secrétaire vacant 20-40h/semaine, CDI, langues exigées : luxembourgeois, français, anglais, cabinet de médecine générale et spécialisée. Si intérêt envoyez votre CV par mail : info@cmhesper.lu www.cmhesper.lu
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet de dermatologie, recherche secrétaire médicale mi-temps , formée en tant qu'assistante médicale. Ecrire auprès de la rédaction du Corps médical E-mail secretariat@ammd.lu sous chiffre 103
OFFRE D'EMPLOI	Médecin-dentiste, recherche assistante dentaire pour contrat plein temps. Envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à l'adresse secretariat@ammd.lu sous chiffre 105
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg sud-est. Cabinet médical recherche, pour remplacement congé maternité une secrétaire médicale assistante polyvalente , rigoureuse, motivée, soignée, dynamique et expérimentée : assistance actes techniques, stérilisation, accueil, planning, facturation, comptabilité, gestion du stock. Souriante, aimable, accueil de qualité des patients. Indépendante, pouvant se déplacer (cabinet médical secondaire). Bonne maîtrise de l'informatique, capacité d'adaptation et intérêt particulier pour la médecine esthétique et la phlébologie. Langues parlées : français et anglais. Flexible au niveau des horaires. 35 à 38 h/semaine E-mail : drgaben@yahoo.fr Tél. : 23 666 705
OFFRE D'EMPLOI	Recherche assistante dentaire & assistante de direction polyvalente et indépendante , pour un temps plein. Ce poste à pourvoir immédiatement. Pour secrétariat, administratif, stérilisation, gestion des stocks ainsi qu'aide opératoire et assistance au fauteuil. Langues souhaitées : luxembourgeois, allemand, français, toute autre langue serait un plus. Envoyer CV et lettre de motivation. E-mail : aab.clinic@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Sud du Pays. Cabinet d'orthodontie, cherche assistant(e) de préférence expérimenté(e) pour 30-40hrs/semaine en CDI. Poste disponible de suite. Langues souhaitées : Luxembourgeois, français, allemand. Ecrire auprès de la rédaction du Corps médical E-mail secretariat@ammd.lu sous chiffre 122
OFFRE D'EMPLOI	Nouveau cabinet, moderne, situé à Luxembourg-ville , recherche une assistante dentaire, avec de l'expérience, sachant parler plusieurs langues, pour un temps partiel ou plein à discuter. Nous écrire au « docteur@allami.lu » ou appeler au 621 756 105.
RECHERCHE PATRON DE STAGE	Ayant l'obligation d'effectuer un stage de 6 semaines du 03/05/2021 au 11/06/2021 dans mon parcours professionnel afin d'obtenir mon diplôme, étudiant dans une classe 13ème commerce technicien dans le Lycée de Bonnevoie et dans le cadre de ma formation, j'aimerais améliorer mes compétences administratives et commerciales dans votre cabinet. Je suis toujours en recherche à ce jour. Vous pouvez me contacter soit 661 45 45 24 ou E-mail joseph_djobokou@yahoo.com CV et lettre de motivation disponible sur demande.
RECHERCHE D'EMPLOI	Etant en reconversion professionnelle, je suis à la recherche d'un poste en tant que secrétaire médical dans tout milieu aussi bien hospitalier que cabinet privé. Bonne compréhension tant à l'oral qu'à l'écrit en anglais, français langue maternelle et notions en luxembourgeois. Doté d'une grande empathie. Disponible de suite, vous pouvez me contacter directement au 621 353 019. E-mail christophe.gany@gmail.com



ANNONCES	
RECHERCHE D'EMPLOI	Jeune femme italienne de 31 ans, diplômée d'un Bac en Diététique et disposant d'une expérience de cinq ans dans les postes administratives, je suis à la recherche d'un emploi en tant que secrétaire médicale/assistante dentaire à temps plein ou partiel. Je parle couramment le français et l'anglais. Je maîtrise des outils bureautiques tels que la suite Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, Outlook). Très motivée et organisée, ayant une facilité d'adaptation, je suis prête à relever des nouveaux défis. Disponible de suite. E-mail : emma.daston@outlook.com Tél. +39 389 484 90 67
RECHERCHE D'EMPLOI	Assistante dentaire diplômée, 42 ans, avec 20 ans d'expérience (13 ans en milieu hospitalier : pédodontie, chirurgie sous Méopa et anesthésie générale) pratiquant l'hypnose et la PNL en complément. Cherche poste à partir de mi-juin à temps complet. Motivée, assidue, sérieuse, souriante, très bonne présentation. Langues : français, serbo-croate notions : allemand et anglais. GSM +33 698 111 716 E-mail : cvijic.nada@yahoo.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Médecin-dentiste/implantologie diplômée, cherche cabinet dentaire dans la ville de Luxembourg pour réhabilitation orale d'implants utilisant des techniques avancées (PRF/élévation des sinus maxillaires, entre autres) à temps partiel. Merci de contacter à E-mail : implantologiedental@gmail.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Assistante/Coordnatrice de centre dentaire confirmée et diplômée CNQAOS, je recherche une nouvelle opportunité où je puisse exercer l'ensemble de mes compétences en tant administratives, que de communication avec la patientèle ou l'aide opératoire dans un poste à responsabilité. Je parle l'anglais, l'espagnol, le hongrois, le français et j'ai quelques notions d'allemand. Opérationnelle sur Gestomed, Julie, et Galaxy, j'utilise également les agendas Doctolib ou Doctena en ligne. Ma recherche serait idéalement à Luxembourg ville ou dans le Sud du Pays. Temps complet de préférence hors samedi. Contact +33 608 77 41 64 ou laszlo.furelise@wanadoo.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Assistante dentaire qualifiée ayant exercé durant une dizaine d'années, souhaiterais intégrer un poste à 40h/semaine en tant qu'assistante-secrétaire dans un cabinet à Luxembourg. Polyvalente, professionnelle, facilité d'adaptation, assiduité, dynamisme, motivation et discrétion, étant mes qualités premières, je répondrai au mieux aux attentes de mon employeur afin que celui-ci puisse compter sur ma personne en toute quiétude. Langues française et italienne parfaitement maîtrisées. Avantages en faveur de l'employeur (exonérations de charges patronales et salariale en cas d'embauche) GSM : +33 686 615 785 E-mail : catherine.czekaj@gmail.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg ville et toutes les régions alentours de Luxembourg ville +/- 15 km. Dame de nationalité luxembourgeoise, passionnée par le métier d'assistante dentaire, très motivée, fiable, organisée et de présentation soignée, cherche un poste comme secrétaire/assistante dentaire à plein temps. Formation assistante dentaire IRS. Bonne maîtrise de langues, Luxembourgeois, français, anglaise, et allemand. Très bonnes connaissances en Word, Excel, Outlook. Disponible immédiatement avec l'envie de vous démontrer toute ma motivation lors d'un entretien. Tél. 691 554 679
RECHERCHE D'EMPLOI	Dame, habitant la commune de Schengen, bienveillante, empathique et sérieuse, âgée de 54 ans avec une expérience administrative de 6 ans, recherche un poste administratif en CDI temps plein, pour la prise de rendez-vous, accueil des patients, facturation. Travaille habituellement avec les logiciels Word, Excel et Outlook. Langue maternelle : français possède un niveau B2 en anglais A2 en portugais et A2 en luxembourgeois. Disponible immédiatement. E-mail garriau.veronique@outlook.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Infirmière de formation, 13 ans d'expérience dans plusieurs secteurs d'activité. Organisation, adaptation aux différentes situations, dynamique, empathique et de bonne humeur font partie de mon caractère et de ma formation. Cherche une nouvelle voie professionnelle en tant que secrétaire médicale/assistante. Parlant le français, portugais et le luxembourgeois surtout au niveau professionnel. Tél. 661 120 584 E-mail silva858@hotmail.com



ANNONCES

RECHERCHE D'EMPLOI	Secteur Luxembourg et Sud du pays. Secrétaire médicale ayant une expérience de plus de 20 ans, cherche poste plein temps ou partiel. Très bonnes connaissances du métier et des différents supports informatique. Disponible immédiatement. Langues : français, anglais et notions de Luxembourgeois et Allemand. Niveau d'étude Bac + 2 Tél. : +33 622 65 58 81
RECHERCHE D'EMPLOI	Femme 39 ans, recherche poste de secrétaire médicale, 14 ans d'expérience. Parlant français, anglais (TOEIC 765 points), étant en formation en luxembourgeois et portugais (connaissances de base). E-mail Tatianaelsa@hotmail.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg-ville et toutes les régions aux alentours. Jeune étudiante de 25 ans, je suis en dernière année de médecine dentaire, je recherche un emploi en tant qu'assistante dentaire à partir d'août pour une durée de 3/4 mois (le temps d'obtenir les équivalences de mon diplôme et l'autorisation d'exercer au Luxembourg en tant que médecin-dentiste). Je recherche un emploi à temps pleins en tant qu'assistante dentaire (qui pourrait déboucher sur un emploi en tant que médecin-dentiste par la suite). Je suis dynamique, sérieuse et motivée. Je parle couramment français, anglais et portugais. Vous pouvez me contacter sur GSM +33770 431 418 ou E-mail sabrina.kouider@hotmail.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Femme de 42 ans, française, résidente au Luxembourg, excellentes références, ayant exercé durant 15 ans en tant qu'assistante médicale et administrative, recherche un poste à temps partiel ou temps plein. Dynamique, affable et avec une excellente présentation, je maîtrise Outlook et le pack office. Langues parlées : français et anglais. Contact : L.bouclery@gmail.com ou Tél. 621 385 663
RECHERCHE D'EMPLOI	Région Sud et Luxembourg ville. Femme 33 ans, motivée, sérieuse, souriante cherche un emploi de secrétaire médicale ou assistante dentaire à temps plein 30-40h/semaine. Langues parlées : français, anglais, néerlandais. Disponible de suite E-mail : natytravisqi@hotmail.com Tél. : 691 220 831
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg-ville et alentours. Cherche poste de secrétaire médicale (pour cause cessation d'activité cabinet) avec 10 ans d'expérience, parle italien, luxembourgeois, français, allemand, et notions d'anglais. Connaissances informatiques : Word, Excel, Medicus et Orbis. Tél. : 621 732 993 ou par mail fiolipa@pt.lu
RECHERCHE D'EMPLOI	Assitante dentaire avec plusieurs années d'expérience, cherche emploi à temps plein 40 h /semaine ou partiel 30h/semaine. Très motivée et organisée, précise dans l'exécution des tâches, ayant une facilité d'adaptation. Souriante et présentation soignée. Langues parlées : français, italien, notions anglais. Bonnes connaissances des outils informatiques. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre 113 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE D'EMPLOI	Femme de 39 ans, assistante dentaire diplômée, comprenant le module de secrétariat médical, gestion des priorités, administration ainsi que l'assistance au fauteuil. Je suis actuellement à la recherche d'un emploi à compter du mois d'août. Etant une personne très impliquée dans mon travail, je suis convaincue d'apporter à votre cabinet mon bon sens du relationnel, mon dynamisme et ma motivation. Langues parlées : français et anglais avec des notions de Luxembourgeois. GSM +33 672 178 399 E-mail nonosev@hotmail.com



Postes vacants

Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que la l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance se propose d'engager à durée indéterminée

UN MEDECIN, à tâche complète

et

UN MEDECIN, à tâche partielle à raison de 20 heures par semaine.

Vous êtes affecté(e) au Service évaluation et détermination de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance qui est notamment responsable pour

- L'évaluation de la situation de dépendance des demandeurs de prestations
- La détermination des prestations requises
- L'amélioration de façon continue des outils d'évaluation et de détermination
- L'information et le conseil de tous les interlocuteurs dans le cadre d'un dossier individuel.

Profil souhaité

- Vous avez de bonnes connaissances informatiques et vous maîtrisez les logiciels courants
- Vous disposez d'une aisance en communication orale et de compétences rédactionnelles développées
- La maîtrise des langues luxembourgeoise, allemande et française est obligatoire. Le cas échéant, un contrôle de la connaissance de ces trois langues administratives est réalisé par l'Institut national d'administration publique.
- Vous possédez un permis de conduire.

Missions

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire vous êtes chargé(e) d'évaluer la situation de dépendance d'un assuré demandeur de prestations:

Evaluation de la dépendance

- Préparer l'évaluation en tenant compte des documents, expertises, évaluations préalables et commentaires existants
- Assurer le recueil des informations nécessaires auprès du demandeur, de son entourage, des prestataires ou autres intervenants pour évaluer l'état de dépendance du demandeur de prestations
- Réaliser l'évaluation médicale comportant un examen clinique du demandeur
- Émettre un avis sur l'état de dépendance de la personne évaluée et sur ses besoins en aides techniques et/ou adaptation de logement
- Donner son avis sur demande dans les cas de recours introduits suite à une décision

Détermination des prestations requises

- Déterminer les prestations requises sur base des différentes pièces constituant le dossier de demande de prestations en appliquant les critères et standards de détermination établis
- Traiter les dossiers en rapport avec des experts médecins oto-rhino laryngologues, des experts médicaux ophtalmologues et de divers médecins spécialistes

Conseil, expertise et confidentialité

- Informer, conseiller et orienter les parties prenantes concernant la dépendance, sa prévention en général et le système de l'Assurance dépendance en particulier
- Conseiller et orienter les personnes concernées sur tout autre moyen de prise en charge et d'intervention
- Être la personne de référence interne et externe pour toute question spécifique en relation avec un dossier traité
- Veiller à l'intégrité du dossier d'une personne
- Être l'interlocuteur des médecins des centres de rééducation pour toutes les questions spécifiques en rapport avec les assurés en rééducation stationnaire.
- Émettre des avis médicaux, sur base du « Rapport du médecin traitant dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention de prestations de l'assurance dépendance » quant à un changement fondamental des circonstances de l'assuré.»

Une première sélection sera faite sur dossier.

Les candidatures écrites avec un curriculum vitae détaillé et une copie des diplômes respectifs sont à adresser à rh@ad.etat.lu.

Date limite de remise des candidatures : 03/06/2021

Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance
Norbert Lindenlaub
Conseiller
Chef du Service de la gestion administrative

125, route d'Esch • L-2974 Luxembourg
Tél. (+352) 247-86063 • Fax (+352) 247-86061
E-mail : rh@ad.etat.lu • www.assurance-dependance.lu



POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale
Inspection générale de la Sécurité sociale

Tableau de bord EMPLOI.*

Situation de l'emploi au dernier jour ouvrable du mois

Nombre de personnes présentes sur le marché de l'emploi au 28 février 2020 *

		Hommes	Femmes	Total	dont Frontaliers
1	Salariés (SU) ^a	250.035	168.602	418.637	201.417
1.1	dont Intérim	7.122	1.526	8.648	6.347
1.2	dont Agents locaux	193	350	543	173
2	Fonctionnaires	18.730	14.120	32.850	1.699
3	Non salariés	17.011	10.610	27.621	5.172
4 (1+2+3)	EMPLOI TOTAL	285.776	193.332	479.108	208.288
4.1	dont Détachements	12.592	1.176	13.768	7.504
5	Emploi total du mois précédent	283.982	192.580	476.562	206.818
	variation mensuelle (4)/(5)	0,6%	0,4%	0,5%	0,7%
6	Emploi total du mois correspondant de l'année précédente	277.381	186.221	463.602	200.298
	variation annuelle (4)/(6)	3,0%	3,8%	3,3%	4,0%

a. Salariés sous le régime du statut unique.

Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
févr-18	4,1%	-1,6%	2,0%	2,5%	3,7%
mars-18	3,9%	-0,4%	2,1%	2,4%	3,6%
avr-18	4,0%	8,6%	2,0%	2,5%	3,8%
mai-18	3,9%	7,4%	1,9%	2,5%	3,8%
juin-18	4,0%	7,3%	2,0%	2,5%	3,9%
juil-18	3,9%	14,1%	2,0%	2,9%	3,9%
août-18	3,9%	2,0%	2,3%	2,8%	3,7%
sept-18	3,9%	1,5%	2,6%	2,8%	3,7%
oct-18	3,9%	1,5%	3,0%	2,9%	3,7%



POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

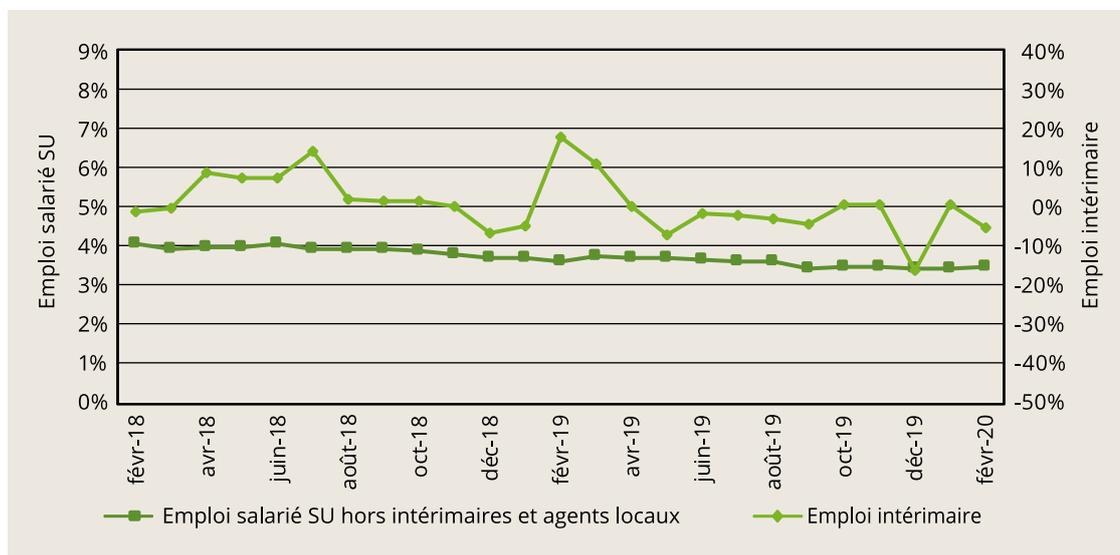
	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
nov-18	3,8%	0,1%	3,1%	2,9%	3,6%
déc-18	3,7%	-6,7%	3,0%	2,9%	3,5%
janv-19	3,7%	-5,0%	3,4%	3,0%	3,5%
févr-19	3,6%	17,8%	4,2%	2,9%	3,9%
mars-19	3,7%	10,7%	4,4%	2,6%	3,8%
avr-19	3,7%	0,1%	4,5%	3,2%	3,6%
mai-19	3,7%	-7,2%	4,6%	3,0%	3,5%
juin-19	3,6%	-2,0%	4,7%	2,8%	3,5%
juil-19	3,6%	-2,3%	4,7%	2,9%	3,5%
août-19	3,6%	-3,1%	4,7%	2,5%	3,5%
sept-19	3,4%	-4,5%	4,6%	2,6%	3,3%
oct-19	3,5%	0,3%	4,4%	2,5%	3,4%
nov-19	3,5%	0,3%	4,8%	2,4%	3,4%
déc-19	3,4%	-16,3%	4,7%	3,0%	3,3%
janv-20	3,4%	0,6%	5,0%	3,3%	3,5%
févr-20	3,5%	-5,5%	4,5%	3,3%	3,3%

Source: CCSS

* A partir du mois de janvier 2009, l'observation se fait sur le dernier jour ouvré du mois.

Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

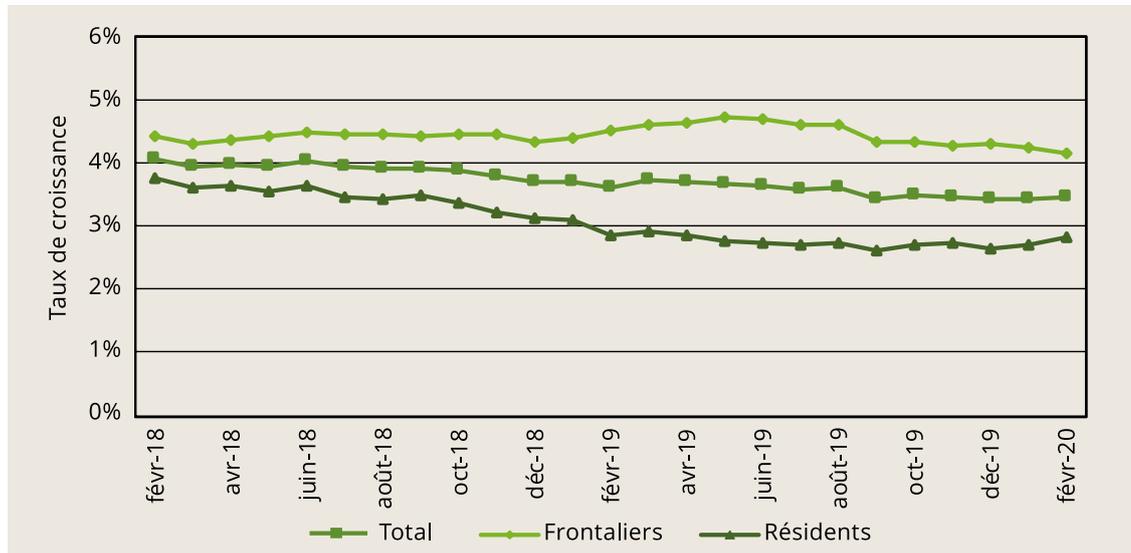
a - Emploi salarié intérimaire et non intérimaire





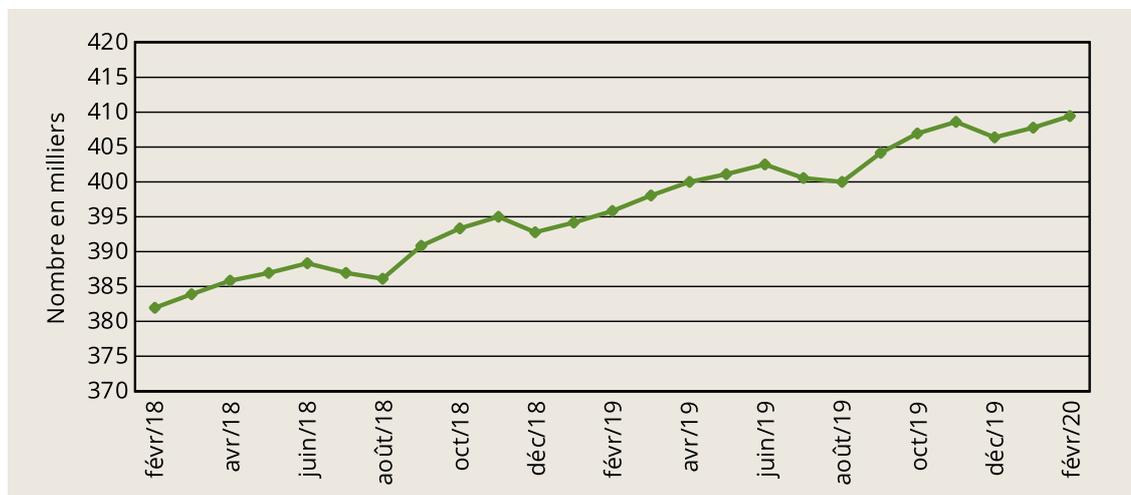
POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

b – Emploi salarié résident et frontalier (SU hors intérimaires et agents locaux)



Nombre de salariés présents au dernier jour ouvré du mois

(SU hors intérimaires et agents locaux)





Restez informé.

**PENSEZ À VOUS CONNECTER
RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE**



**Dès votre adhésion à l'AMMD,
Pensez à activer votre login et mot de passe
dans les meilleurs délais afin d'être informé
de toutes les actualités syndicales**



ENCAISSEZ FACILEMENT VOS HONORAIRES À DISTANCE

Grâce à Saferpay Secure PayGate, vous pouvez facilement générer des liens de paiement et les inclure sur vos mémoires d'honoraires ou bien les transmettre par e-mail à vos patients. Le paiement s'effectue par carte bancaire en quelques clics sur une page de paiement sécurisée hébergée par SIX Payment Services en ligne. Il s'agit de la solution idéale pour le règlement des consultations à distance.

Pour plus d'informations, contactez-nous au +352 355 66 444
ou commercial.lux@six-payment-services.com.

worldline.com
six-payment-services.com